



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8467^e séance

Jeudi 21 février 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Mele Colifa. (Guinée équatoriale)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Delattre
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine
(S/2019/147)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

19-05012 (F)



Document adapté

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2019/147)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à M^{me} Sylvie Valérie Baïpo-Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; et S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

M. Vervaeke participe à la présente séance par visioconférence depuis Bruxelles.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/147, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Onanga-Anyanga, M. Chergui, M. Vervaeke, M. Hilale et l'Ambassadeur Gbolié Desiré Wulfran Ipo, Représentant permanent adjoint de la Côte d'Ivoire, qui parlera au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga : Les membres du Conseil ont devant eux le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2019/147) que j'ai le privilège de présenter aujourd'hui, pour la dernière fois, en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine. J'aimerais d'emblée exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général, M. António Guterres, pour la confiance qu'il a placée en moi, et à tous les membres du Conseil de sécurité, pour leur appui inestimable tout au long de mon mandat à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Je me présente devant le Conseil aujourd'hui avec des sentiments mitigés – l'optimisme et la satisfaction du devoir accompli mêlés d'une certaine appréhension. Partis divisés des quatre horizons de la Centrafrique, les 21 et 22 janvier derniers, pour des négociations qui s'annonçaient difficiles à Khartoum, les fils et les filles de ce pays meurtri par des années de conflits fratricides sont rentrés ensemble le 6 février, soit deux semaines plus tard, pour signer ce même jour à Bangui l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, marquant ainsi leur détermination à relever collectivement les défis de leur destin commun. Le chemin que les Centrafricains ont parcouru, non pas seulement lors des pourparlers de Khartoum, mais plus longuement au cours de ces cinq dernières années, grâce à l'appui inestimable du Conseil de sécurité, ne fut pas de tout repos.

La signature, le 6 février, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation nationale est en effet l'aboutissement d'un long processus. Après une transition difficile qui a été couronnée par le retour à l'ordre constitutionnel, de nouvelles institutions légitimes et démocratiques ont été installées depuis le 30 mars 2016. Nous avons ensemble, jour après jour, contribué patiemment à créer les conditions du renforcement progressif de l'autorité de l'État, facilité le lancement du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, soutenu la réforme du secteur de la sécurité à travers l'appui à l'administration de la justice, la lutte contre l'impunité et le déploiement progressif des agents de l'État, dans les 16 préfectures, et des forces de défense et de sécurité intérieure. Sur le plan local, des accords de paix et de réconciliation ont permis de réduire le niveau de violence tandis que

l'intégrité territoriale et les institutions républicaines ont été préservées et renforcées au niveau national. Ces efforts multiformes et conjugués du Gouvernement, de la MINUSCA et de tous les partenaires de la République centrafricaine ont préparé le chemin du retour progressif vers une certaine normalité.

Le Gouvernement et le peuple centrafricains ont, grâce à l'engagement du Président Touadera, signé le 6 février dernier un accord de paix qui, avec l'appui constant du Conseil de sécurité, pourrait marquer un tournant décisif dans l'histoire de ce pays, même si les dangers demeurent nombreux. Cet accord, je tiens à le souligner, diffère sur plusieurs points des précédents accords signés en République centrafricaine.

D'abord, parce qu'il réaffirme d'emblée l'attachement des parties signataires à des principes fondamentaux, ceux issus notamment de la Constitution du pays, et il a été voulu et signé par un gouvernement légitime. Ensuite, parce que le Gouvernement centrafricain et les groupes armés – les parties signataires donc – ont, par des engagements concrets, pris à témoin leurs concitoyens, la région et le monde. En outre, la mise en œuvre desdits engagements sera supervisée par un certain nombre de mécanismes de suivi inclusifs impliquant l'ensemble des forces vives du pays, y compris la société civile, les partis politiques, les parlementaires, les organisations des femmes et des jeunes, tout comme les représentants des confessions religieuses. Leurs délibérations porteront sur les questions d'ordre sécuritaire, politique, juridique, tant à l'échelon national, préfectoral, que local. Des décrets présidentiels portant création de ces mécanismes ont déjà été publiés. Cet accord reflète aussi l'engagement de l'Union africaine à faire taire les armes sur le continent africain.

En fait, fait peu anodin, l'Accord du 6 février conforte la vision du Secrétaire général sur le primat de la politique, qui doit sous-tendre toute opération de paix. Dans cet esprit, l'Accord du 6 février exprime clairement la volonté des Centrafricaines et des Centrafricains de renouveler leur contrat social, de réaffirmer leur profonde aspiration à vivre ensemble et en paix dans leur riche diversité, à faire baisser les tensions et à créer les conditions d'un relèvement de leur pays sur des bases plus saines, dans un pays où le recours à la violence comme instrument de conquête ou de conservation du pouvoir sera banni à jamais.

Aussi le succès de l'Accord politique du 6 février est-il d'abord et avant tout l'expression d'une aspiration

profonde de la nation centrafricaine de reprendre en main son destin, dans l'équité, la justice, la réconciliation et la réparation due aux victimes. Mais ce succès est également l'aboutissement d'un long processus porté par l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et soutenu par les Nations Unies. Je tiens ici à saluer l'engagement du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, à la cause de la paix en Afrique et en République centrafricaine en particulier. Au Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, ici présent avec nous, j'aimerais renouveler toute ma gratitude et mes sincères félicitations pour avoir facilité avec dextérité et détermination le dialogue de Khartoum, en étroite collaboration avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, témoignant ainsi du fructueux partenariat stratégique qui existe entre l'Union africaine et l'ONU. Ce fut un immense privilège pour mon équipe et moi-même de contribuer, à leurs côtés, au succès du dialogue intercentrafricain.

J'aimerais également reconnaître le rôle des pays de la région qui, dans le cadre du panel de facilitateurs de l'Initiative africaine, à qui je voudrais rendre ici un hommage mérité, ont apporté une contribution importante dans la phase préparatoire du dialogue. Enfin, qu'il me soit aussi permis de saluer la contribution du Gouvernement et du peuple soudanais pour leur investissement et le généreux accueil qu'ils ont offert à tous les participants. Mes remerciements s'adressent aussi à tous les autres partenaires qui, de près ou de loin, ont joué un rôle discret mais déterminant pour l'aboutissement heureux des pourparlers de paix.

Si nous avons des raisons de nous réjouir que nos efforts multiformes aient permis cette importante avancée politique en République centrafricaine, nous devons cependant demeurer lucides et vigilants car la situation reste grave. L'insupportable sort des personnes déplacées et des réfugiés, reflet d'une situation humanitaire précaire, ainsi que les scènes de violence insensée et les nombreuses victimes nous le rappellent de façon lancinante. Nous savons tous, et les Centrafricains sans doute les premiers, qu'à travers la signature de cet accord, le pays n'a fait que franchir une étape. Une étape nécessaire et décisive, certes, mais une étape seulement. Le plus dur reste en effet à venir. Le vrai test sera dans la mise en œuvre intégrale et de bonne foi de l'Accord. Je veux ici lancer un appel solennel à toutes les parties afin qu'elles honorent scrupuleusement tous les engagements pris au titre de l'Accord. Je les exhorte à ne

pas trahir leur parole, à ne pas trahir la confiance qu'ont placée en elles les populations centrafricaines et tous ceux qui les ont accompagnées dans ce processus de paix. Moins de deux ans avant les prochaines échéances électorales, dont l'organisation nécessitera un appui conséquent pour conforter l'ancrage démocratique du pays, il y a une vraie opportunité, réelle, de tourner le dos, définitivement, à cette histoire douloureuse.

Je forme le vœu que face aux divergences, inévitables dans tout processus de mise en œuvre d'un accord de paix, la préservation de l'intérêt suprême des populations centrafricaines et leurs aspirations légitimes à vivre en paix prévalent toujours afin de garantir le strict respect de l'Accord. J'exhorte les parties à toujours privilégier le dialogue pour pérenniser le nouveau consensus politique et social promu par l'Accord du 6 février. Il incombera également aux parties de promouvoir une appropriation nationale de l'accord de paix par une communication stratégique visant à sensibiliser toute la population sur le contenu et la portée de cet important accord. Car ce qui est en jeu, c'est bien le devenir de toute la nation centrafricaine, qui est en droit de voir en cet accord l'aube d'une ère nouvelle. Le rôle des garants, surtout des pays voisins et de la région, et celui des facilitateurs, sera déterminant pour permettre la pleine réalisation de cet accord. L'accompagnement de tous les partenaires sera aussi indispensable.

À cet égard, la récente visite à Bangui du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Omar Hilale, qu'accompagnaient la Sous-secrétaire générale, M^{me} Bintou Keita, et le Sous-secrétaire général, M. Oscar Fernández-Taranco, est arrivée à point nommé. Je les en remercie infiniment et ne doute pas que les analyses et recommandations qu'ils feront seront d'un apport majeur à l'indispensable effort de réaligement de l'assistance ciblée qu'il faudra dégager urgemment pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord et, plus largement, accélérer le relèvement du pays à travers la réalisation de son plan stratégique, le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Je salue l'initiative conjointe de l'ONU et de l'Union africaine de tenir, dès demain, une réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine, car le temps presse et il nous faudra rester mobilisés, agir vite et de façon concertée.

Enfin, notre foi en l'action du Conseil reste grande, pour apporter l'indispensable appui politique à

cet accord, mais également pour continuer à soutenir tant le Gouvernement et les institutions démocratiques de la République centrafricaine que l'action de la MINUSCA, en particulier son nouveau chef, mon successeur M. Mankeur Ndiaye, que je salue fraternellement et à qui je souhaite plein succès dans sa noble mission.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais conclure par quelques mots pour commémorer nos héros tombés au champ d'honneur. Trop de soldats de la paix ont consenti le sacrifice ultime pour que la paix commence à s'enraciner en République centrafricaine. Ces Casques bleus ont donné leur vie pour aider, protéger et reconforter le peuple centrafricain et appuyer les jeunes institutions démocratiques du pays quand elles étaient menacées. Nous ne devons pas douter de la valeur de leur sacrifice, du rôle essentiel de notre présence et de l'importance de notre contribution. Aujourd'hui, alors que le spectre de la violence commence à se dissiper, le peuple centrafricain est de plus en plus confiant dans sa capacité d'infléchir l'arc de son histoire agitée vers un nouveau cap. En convertissant leurs griefs en une puissante force de transformation, ils ont de nouvelles raisons d'espérer un avenir meilleur.

L'appui politique unifié du Conseil, des pays de la région et de la communauté internationale restera essentiel pour la mise en œuvre couronnée de succès de l'accord de paix du 6 février. Jamais auparavant le soutien de la communauté internationale et de la région n'a-t-il été aussi vital pour le Gouvernement et le peuple centrafricains. Il ne fait aucun doute à mes yeux qu'ils peuvent continuer à compter sur l'appui indéfectible du Conseil de sécurité, à l'heure de jouer le rôle qui est le leur en s'appropriant pleinement le processus de paix.

La Présidente *(parle en espagnol)* : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

M. Chergui : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de l'occasion que vous nous donnez de nous exprimer aujourd'hui devant le Conseil de sécurité. Je voudrais à cet effet adresser les félicitations de l'Union africaine à la République sœur de Guinée équatoriale pour la manière avec laquelle elle préside les travaux du Conseil pour ce mois de février.

Prenant la parole après mon frère Parfait Onanga-Anyanga, je crois que je n'ai pas à revenir sur un certain nombre d'éléments très pertinents et d'analyses qu'il a

déjà formulés devant le Conseil. Je voudrais toutefois commencer par souligner l'importance du résultat obtenu à Bangui, le 6 février, qui est d'abord l'expression parfaite du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, un partenariat qui, de notre point de vue, doit être étendu à l'ensemble des crises dans le continent. En effet, avec mon ami Jean-Pierre Lacroix, nous avons entrepris d'essayer de faire de cette année celle de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Nous avons voulu que le premier acte immédiatement après les fêtes de fin d'année soit un voyage à Bangui afin d'y mener des entretiens du 8 au 11 janvier. Ces entretiens nous ont permis de constater qu'il y avait un terrain favorable pour réunir tous les protagonistes de la crise et nous nous sommes évidemment félicités de l'offre du Soudan d'accueillir ces pourparlers. Il s'agit de pourparlers conduits par l'Union africaine – et j'ai eu le privilège d'en être le médiateur – mais activement soutenus par Jean-Pierre Lacroix, Parfait Onanga-Anyanga et toute l'équipe de l'ONU à qui je rends un hommage soutenu et appuyé durant cet exercice, qui, comme le Conseil le sait, n'est pas facile.

Du 24 janvier au 5 février, nous nous sommes rencontrés à Khartoum et, pour la première fois, le Gouvernement centrafricain a pu rencontrer face-à-face les 14 groupes armés et discuter de manière sereine et responsable des causes profondes de cette crise. L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine reflète cette démarche dans la mesure où nous n'avons laissé de côté aucune question qui nous semblait être à l'origine de cette situation très grave qu'a connue la République centrafricaine, qu'il s'agisse des questions de justice, de la distribution équitable des revenus des ressources du pays, de l'inclusivité dans toutes les institutions de l'État ou même de l'assertion de certains selon laquelle ils étaient contraints de boire de l'eau avec les animaux dans certaines régions du pays. Quel message plus puissant peut-on entendre de la part de gens qui souffrent et qui nous expliquent d'une certaine manière pourquoi ils en sont arrivés à cette situation aujourd'hui?

Nous avons donc senti le poids de la responsabilité qui nous incombait d'essayer de conduire ce pays vers une situation différente, d'où l'approche que nous avons adoptée par rapport aux accords précédents. Nous avons ainsi décidé d'aborder tous ces aspects non seulement de manière responsable mais aussi clairement établie dans l'accord. Nous avons également décidé de créer

un processus de suivi robuste à trois niveaux pour que les uns et les autres puissent mettre en œuvre les engagements qui sont les leurs. Depuis le début de ces pourparlers jusqu'à aujourd'hui, nous nous félicitons de ce que la cessation des hostilités est respectée par tout le monde. Je crois que c'est déjà un signe très positif qui devrait nous encourager à aller de l'avant.

Le Conseil aura constaté que dans cet accord, nous avons également des dispositions à caractère sécuritaire et avons essayé d'innover pour transformer ceux qui sont porteurs d'armes aujourd'hui en instruments au service de la sécurité et des institutions du pays. Il y a donc des dispositions que nous souhaiterions voir prises en compte dans le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui jusqu'ici a fait un excellent travail. Je remercie et félicite une nouvelle fois le Chef de la Mission ici présent du travail et des sacrifices consentis. Je m'associe également à l'hommage rendu à ceux qui ont payé le prix ultime pour la stabilité et la sécurité dans ce pays.

Nous aurons donc besoin du soutien du Conseil pour adapter le mandat de la MINUSCA, parce que je ne veux pas que sur le terrain, demain, des situations parallèles existent. Nous voulons que le travail de ces unités spéciales soit sous l'autorité du Gouvernement, mais sous le contrôle direct et au quotidien de la MINUSCA pour qu'on n'ait pas d'incidents inutiles sur le terrain. Je voudrais, à ce niveau, commencer par remercier le Président Touadera pour les mesures qu'il vient de prendre en signant des décrets exécutifs mettant en œuvre un certain nombre de dispositions de l'Accord. Je crois que cet engagement est à saluer. Nous sommes en contact quasi quotidien avec le Gouvernement, mais aussi avec tous les mouvements armés pour que non seulement le cessez-le-feu soit respecté, mais que toutes les parties puissent respecter l'Accord signé.

Je voudrais encore une fois remercier les pays de la région et saluer leur engagement. Voilà une autre mesure additionnelle qui fait la différence par rapport aux accords passés, parce que si, par exemple, nous voulons mettre en œuvre les dispositions relatives à la transhumance, et à tous les problèmes que cela nous pose actuellement en matière de sécurité, je crois que nous ne pouvons pas le faire sans les pays de la région. Je salue donc l'engagement de chacun des chefs d'État qui, à Addis-Abeba, ont apposé officiellement et solennellement leur signature pour soutenir l'Accord et exprimer leur disponibilité pour relancer les

commissions mixtes respectives de leurs pays, avec la République centrafricaine. Il me semble que ce sont des éléments très importants, qui vont nous aider à aller de l'avant pour mettre en œuvre l'Accord.

Nous ne nous faisons pas d'illusion. Évidemment, toute cette approche restera insuffisante tant que les amis de la Centrafrique et les partenaires de ce pays frère n'uniront pas leurs efforts pour répondre, je pense, à ce qui est le plus important – parce qu'en fait, le vrai travail commence maintenant que cet accord a été signé –, à savoir comment répondre aux besoins de ces populations, qui, comme je le disais, dans certaines parties du pays, ne savent pas ce qu'est la civilisation, ne savent pas ce qu'est la route, ne savent pas ce qu'est la santé, ni un hôpital.

Je voudrais à cet effet lancer un appel solennel pour que le Conseil de sécurité et tous les amis de ce pays et de cette région nous aident, et je crois, dès demain. Jean-Pierre Lacroix et moi-même avons pris l'initiative de réunir, ici même, à New York, tous les partenaires de la Centrafrique pour essayer de dégager des moyens d'action immédiats – je dis bien immédiats – pour qu'on puisse mettre l'Accord à exécution, mais surtout donner de l'espoir. Je crois qu'au vu du niveau de souffrance et de la situation humanitaire très difficile dans ce pays, c'est le mot aujourd'hui. Nous devons donner espoir et montrer notre solidarité avec ce peuple frère de Centrafrique.

Je ne voudrais pas m'étendre davantage, parce que, comme je le disais tout à l'heure, Parfait Onanga-Anyanga s'est déjà attardé sur les principes qui ont présidé à cet accord, surtout la nécessité de respecter l'intégrité territoriale et l'unicité de ce pays, et d'éloigner ce pays de toute différence ethnique, religieuse ou autre, pour qu'enfin il puisse avancer de façon solidaire et s'attaquer à son premier ennemi, qui est celui de la pauvreté et du développement.

Il est important que le Conseil souligne la nécessité d'une mise en œuvre intégrale et sincère de cet accord. Mais je voudrais conclure en soulignant que cet accord de paix est aussi, d'une certaine manière, la réussite du multilatéralisme, celle de la volonté renouvelée du leadership de l'ONU et de l'Union africaine de peser ensemble et solidairement pour obtenir le silence des armes et promouvoir le dialogue et la réconciliation. À cette fin, nous avons plus que jamais besoin du soutien du Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Chergui de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hilale.

M. Hilale : Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Conseil pour l'invitation qui m'a été adressée, au nom de la Commission de consolidation de la paix, en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine afin de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la visite que j'ai effectuée à Bangui, du 13 au 15 février. Un rapport détaillé de cette visite a été transmis aux membres ce matin.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M. Parfait Onanga-Anyanga, pour son exposé détaillé sur la situation en République centrafricaine, et le remercier chaleureusement, ainsi que toute son équipe, pour leur accueil et leur soutien durant notre visite. Je salue également l'ensemble des intervenants pour leurs déclarations, et prie la Ministre des affaires étrangères de transmettre à S. E. le Président Touadera nos vifs remerciements pour l'accueil qui nous a été réservé en République centrafricaine.

Ma quatrième visite dans le pays en tant que Président de la formation République centrafricaine se démarque des visites antérieures. En effet, j'ai eu le plaisir d'être accompagné cette fois-ci par la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M^{me} Bintou Keita, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M. Oscar Fernandez-Taranco, et leurs équipes, ainsi que de représentants de plusieurs membres de la formation, à savoir la Chine, la République de Corée, la France, l'Italie et la Russie. Cette délégation plurielle a eu pour avantage de lancer un signal fort à tous nos interlocuteurs à Bangui, de l'engagement constant de la communauté internationale en appui à la République centrafricaine.

Cette visite s'est déroulée au lendemain de la signature, le 6 février dernier à Bangui, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine entre le Gouvernement centrafricain et les 14 groupes armés. Cet accord, qualifié d'historique, constitue un premier pas vers le retour de la paix et de la stabilité dans ce pays. Il offre une occasion unique pour mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré et pose

les fondements d'une véritable reconstruction inclusive du pays.

Lors de l'audience qui a été accordée à notre délégation par S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, celui-ci nous a fait part de son engagement personnel et de sa détermination à n'épargner aucun effort pour la mise en œuvre rapide des dispositions de l'Accord. Conscient des difficultés et des attentes énormes de la population, il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne la mise en œuvre de l'Accord. Le Président a également exprimé son souhait de voir le Conseil de sécurité ajuster le mandat de la MINUSCA, afin de permettre un soutien adéquat à la Mission, notamment pour le déploiement des patrouilles mixtes.

La même détermination et volonté de s'inscrire dans cette dynamique de la paix a été enregistrée auprès de l'ensemble des autorités centrafricaines, aussi bien le Président de l'Assemblée nationale que la Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la justice et celui du plan.

Par ailleurs, la délégation a ressenti lors de ses échanges avec les représentants de la société civile, notamment les femmes et les jeunes, une profonde soif de paix et de justice ainsi qu'une immense espérance pour un avenir meilleur. Ces aspirations soulignent l'importance d'actes symboliques forts dans les jours et semaines à venir, mais aussi d'actions qui, dans le très court terme, permettront à la population de bénéficier de façon durable des dividendes de la paix.

Lors de nos échanges avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ceux-ci ont indiqué qu'ils avaient augmenté de manière significative leurs engagements dans le pays, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. La délégation s'est également entretenue avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires. L'ensemble des représentants présents ont répondu de manière positive à mon appel les encourageant à redoubler d'efforts dans l'exécution de leurs mandats respectifs, malgré les conditions de travail très difficiles. Ils ont toutefois souligné que le soutien nécessaire pour la mise en œuvre de l'accord de paix nécessitera des financements additionnels à débloquer rapidement.

À cet égard, et suite au lancement le 7 janvier dernier du Plan d'aide humanitaire 2019 pour la République centrafricaine et face à l'urgence humanitaire

qui prévaut dans le pays, j'ai remis au Président de la République centrafricaine une invitation, en ma qualité de Président du débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social, à participer à la réunion annuelle de haut niveau de cet organe, qui se tiendra en juin à Genève. La participation du Président Touadera sera l'occasion idoine pour plaider la cause de la République centrafricaine, notamment sur ses besoins humanitaires.

L'amélioration de la situation sécuritaire, ainsi que le redéploiement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, permettra à l'ensemble de ces acteurs de s'investir davantage dans le relèvement du pays et la mise en œuvre de l'accord de paix. La délégation a pu s'entretenir, en outre, sur la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Ces entretiens nous ont permis de relever une certaine dynamique, renforcée par la signature de l'Accord.

En effet, alors que 2,6 milliards de dollars avaient été annoncés lors de la Conférence de Bruxelles, le taux d'exécution des projets en cours pour lesquels un financement avait déjà été obtenu n'était que de 16% en 2017. Ce taux a pu être heureusement augmenté de manière significative pour atteindre 54% en 2018, preuve que l'accélération de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix est bel et bien en marche.

Sur le plan de la justice, je me suis réjoui de constater les avancées au niveau de la réforme du secteur de la justice et pénitentiaire. Les principaux bailleurs de fonds nous ont fait savoir que la politique sectorielle sur la justice en cours de préparation sera une étape essentielle pour orienter leurs priorités d'action. Malgré ces progrès, des besoins financiers persistent et nécessitent l'attention soutenue de la communauté internationale, notamment pour la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et l'établissement d'un fonds fiduciaire pour les victimes, tels que prévus par l'accord de paix.

En ce qui concerne le soutien aux prochaines échéances électorales, la formation continuera de mobiliser la communauté internationale en vue d'assurer un scrutin libre, transparent et inclusif, à même de sortir la République centrafricaine du cycle d'instabilité et de violences et d'entamer le relèvement sur des bases démocratiques, comme cela avait été le cas pour les dernières élections.

Enfin, sur ma route vers Bangui, j'ai fait une escale à Paris pour m'entretenir avec les hauts responsables de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Je les ai appelés à se mobiliser en faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix et à renforcer leur appui à la République centrafricaine. Je compte saisir incessamment la Secrétaire générale de l'OIF, M^{me} Louise Mushikiwabo, pour solliciter le soutien de son organisation pour une coopération trilatérale en faveur de la République centrafricaine, notamment pour la mobilisation des potentialités en ressources humaines de la diaspora centrafricaine et d'autres compétences francophones afin d'accompagner ce pays dans la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et, *in fine*, conforter la mise en œuvre de l'accord de paix.

Qu'il me soit permis à présent de partager avec le Conseil les principales observations qui ressortent de notre visite à Bangui. Premièrement, la République centrafricaine a besoin plus que jamais du soutien et de l'appui du Conseil de sécurité. Les responsables gouvernementaux ainsi que la population attendent un signal fort pour la mise en œuvre et l'accompagnement de cet accord, d'autant plus que le créneau favorable créé par la signature de l'Accord risque de se refermer rapidement, en raison de la proximité des élections présidentielle et législatives de 2020 et 2021.

Deuxièmement, la MINUSCA doit pouvoir communiquer rapidement sur les actions qu'elle compte entreprendre pour le soutien de l'Accord, et poursuivre son effort de sensibilisation auprès des différents acteurs politiques et associatifs, en appui aux autorités centrafricaines. Ces dernières ont également exprimé, au plus haut niveau, leur souhait de voir la MINUSCA soutenir pleinement la mise en œuvre de l'Accord, en premier lieu le déploiement des patrouilles mixtes.

Troisièmement, la communication sur le contenu et les défis de l'Accord est très importante et sera cruciale pour sa réussite. Une première mesure urgente serait de traduire l'Accord en sango, la langue nationale, afin de faciliter son appropriation par la population. Par ailleurs, une meilleure communication sur l'Accord permettra de contrecarrer la diffusion de rumeurs sur son contenu.

Quatrièmement, les partenaires de la République centrafricaine sont instamment invités à faire preuve de flexibilité et de souplesse dans l'exécution de leurs programmes, car sans décaissement rapide, la mise en œuvre de l'Accord, notamment son volet économique,

pourrait être compromise, et priver ainsi la population des dividendes de la paix tant attendus.

Cinquièmement, les pays voisins sont appelés, encore plus que par le passé, à accompagner et soutenir la République centrafricaine dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Ils ont participé de manière constructive aux pourparlers de Khartoum et font partie de la solution pour sortir la République centrafricaine de la crise. Ce soutien indispensable a également été soulevé par le Président de la République, qui en a fait une des conditions du succès de l'Accord. Leur engagement sera en effet décisif.

Sixièmement, la MINUSCA n'a pas vocation à rester indéfiniment en République centrafricaine, aussi est-il permis d'envisager qu'une contribution calibrée et, comme l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, ciblée à la mise en œuvre de l'accord de paix sera de nature à la rapprocher de la réussite de son mandat, et partant à conforter la stratégie de sortie pour les opérations de paix, tant défendue au sein du Conseil.

Enfin, pour conclure, il me plaît de rendre un hommage appuyé au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga. Arrivé en République centrafricaine dans des conditions difficiles, à la tête d'une mission multidimensionnelle confrontée à de nombreux défis, son sérieux, son abnégation et sa franchise, toujours constructive, lui ont permis de relever avec succès bon nombre de ces défis. Il peut quitter Bangui avec le sentiment du devoir accompli.

Notre reconnaissance va également à la Représentante spéciale adjointe, M^{me} Najat Rochdi, qui, durant son mandat, n'a cessé d'attirer l'attention sur la situation humanitaire du pays, et d'œuvrer sans relâche à l'amélioration de la coordination et de la complémentarité entre l'équipe de pays et la MINUSCA.

Enfin, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mankeur Ndiaye, arrive à la tête de la MINUSCA à un moment charnière pour l'avenir du pays. Riche de son expérience, M. Ndiaye pourra compter sur une équipe dirigeante forte et compétente au sein de la MINUSCA. Il pourra également compter sur mon plein soutien, ainsi que sur celui de l'ensemble des membres de la formation.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Hilale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Vervaeke.

M. Vervaeke (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom de l'Union européenne, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, du Commissaire de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, et de l'Ambassadeur Omar Hilale.

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé le 6 février à Bangui, représente pour le pays une véritable chance de se remettre d'une crise prolongée. Nous sommes optimistes parce que l'Accord part d'une base solide, la feuille de route de Libreville, qu'il respecte la primauté du droit et suit les recommandations du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, qu'il reconnaît les institutions démocratiquement élues et qu'il est axé autour de la lutte contre l'impunité et de la justice, considérées comme un moyen d'aboutir à la réconciliation nationale. Enfin, il est doté d'un mécanisme de suivi et des sanctions sont prévues en cas de violation de l'Accord.

Tout au long du processus, l'Union européenne a apporté tout son appui politique et son expertise pour faire en sorte que cet accord de paix se concrétise. Je voudrais tout d'abord adresser nos remerciements particuliers à l'Union africaine. Dès le début, l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation a été le seul cadre valable pour l'Union européenne, et elle a tenu toutes ses promesses. Il va sans dire que les efforts inlassables et le leadership du Commissaire Chergui ont joué un rôle prépondérant. Sa détermination a été essentielle au succès des négociations. Je voudrais également rendre hommage au leadership du pays concerné, la République centrafricaine. La vision du Président Touadera et son appropriation du processus ont fait toute la différence. Enfin, je voudrais dédier quelques mots à l'ONU, et en particulier au Représentant spécial, M. Parfait Onanga-Anyanga, pour son engagement personnel fort en faveur de la paix en République centrafricaine et pour le rôle indispensable qu'il a joué à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ces dernières années.

Comme cela a été dit, l'accord de paix est un accomplissement majeur. Il ouvre un nouveau chapitre. Sa mise en œuvre relève avant tout de la responsabilité conjointe de ses signataires. Mais ce n'est pas une raison pour rester les bras croisés. Collectivement, nous devons nous mobiliser plus encore, et non l'inverse. Au sein de l'Union européenne, nous avons conscience de

la responsabilité qui nous incombe d'aider le pays à instaurer une paix et une stabilité durables.

La première priorité, à notre avis, est de mettre rapidement en place les mécanismes de suivi. Tous les acteurs de la République centrafricaine devront faire preuve d'un engagement sincère. Nous constatons avec satisfaction que le Président Touadera a déjà pris des mesures concrètes à cet égard. Gagner les cœurs et les esprits de la population sera indispensable. Faire connaître l'accord de paix sur le terrain doit donc être une autre priorité urgente.

Cela signifie que l'inclusivité sera elle aussi cruciale au succès de l'Accord – en rendant le Gouvernement plus ouvert, et en tenant compte des diverses composantes de la société et du pays. L'Assemblée nationale et la société civile auront elles aussi un rôle clef à jouer, notamment en donnant la parole aux victimes, aux jeunes et aux femmes. De la même manière, en ce qui concerne la justice et la réconciliation, des travaux doivent être rapidement engagés aux niveaux national et local, que ce soit dans le cadre de la Commission inclusive temporaire consacrée à la justice et la réconciliation qui est prévue à l'Accord, de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation qui doit être créée par la suite ou des comités de paix locaux.

Sur le plan de la sécurité, comme cela a déjà été mentionné, les brigades mixtes, qui seront placées sous le commandement de la défense nationale et dotées d'un mandat clair avec des zones géographiques d'opérations clairement délimitées, comme les couloirs de transhumance, peuvent jouer un rôle utile de mesure de confiance. Elles devront faire l'objet d'une vérification des antécédents et d'une surveillance et leur mise en place devra respecter les principes et l'esprit du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration.

Mais l'accord de paix ne doit pas nous faire oublier que la situation sur le terrain, telle qu'elle prévaut encore aujourd'hui, illustre la faiblesse structurelle de l'État, sa fragilité et son instabilité, conjuguées à une crise humanitaire grave et persistante. Cette situation ne se dissipera pas du jour au lendemain, comme l'a rappelé le Représentant spécial Parfait Onanga-Anyanga. C'est là qu'intervient l'engagement constant de l'Union européenne, qui continuera de jouer son rôle durant la mise en œuvre de l'Accord. Nous avons déjà commencé à rechercher les voies et moyens de maintenir – voire d'accroître – notre soutien. Demain, à la réunion

spéciale des partenaires à New York, nous prendrons notre part de cet effort. Nos priorités concernent les secteurs suivants.

Premièrement, la réforme du secteur de la sécurité demeure une priorité absolue. La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, qui compte 200 membres, continuera de jouer le rôle de chef de file sur la réforme du secteur de la défense pour lequel elle a reçu un mandat. À la demande du Gouvernement, nous sommes en train d'enrichir la mission d'un volet civil. Elle continuera de travailler main dans la main avec la MINUSCA, qui chapeaute le déploiement des forces armées centrafricaines formées par l'Union européenne.

Deuxièmement, nous entendons continuer d'appuyer le Gouvernement en ce qui concerne le redéploiement de l'autorité de l'État au niveau local, ce qui est indispensable au bon fonctionnement de l'État comme à la fourniture des services sociaux à la population. En vertu du fonds fiduciaire Bêkou, que nous avons mis en place, des actions pour un montant total de 240 millions d'euros sont en cours de mise en œuvre et nous envisageons actuellement une rallonge de 50 millions d'euros, ainsi qu'un appui supplémentaire des États membres de l'Union européenne. Ces initiatives permettent la fourniture de services sociaux et la mise en place d'infrastructures qui contribuent à la réconciliation et au développement des communautés, notamment grâce à des projets nécessitant une main-d'œuvre importante.

Enfin, qu'il me soit permis de souligner que les pays voisins et les pays de la région tout entière auront un rôle important à jouer. Leur mobilisation auprès de la République centrafricaine demeure indispensable pour instaurer la stabilité régionale. À cet égard, la reformation des commissions mixtes bilatérales, notamment sur la transhumance, la sécurité et les questions transfrontalières, contribuera grandement à la mise en place d'un cadre sûr.

Les véritables défis de l'accord de paix sont politiques et ne relèvent pas nécessairement de budgets supplémentaires, si important cet élément soit-il. L'Union européenne et la République centrafricaine continueront à travailler en étroite collaboration dans le cadre du dialogue politique et nous entendons également élargir notre dialogue avec nos partenaires dans la région en vue de soutenir l'accord de paix.

Pour terminer, je tiens à assurer au Conseil que l'Union européenne continuera à travailler avec tous ses partenaires – au sein de l'Union africaine, de l'ONU et de la région. Nous avons actuellement une occasion sans précédent d'aider la République centrafricaine à tourner la page de son histoire difficile, et nous entendons maintenir notre engagement substantiel, si ce n'est l'accroître. Ensemble, avec le Gouvernement, les parties à l'Accord, une société civile forte et les voisins de la région, nous pouvons faire en sorte que cet accord de paix devienne le fondement d'un avenir meilleur pour la République centrafricaine. L'Union européenne y est pleinement déterminée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Vervaeke de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ipo.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer aux membres du Conseil de sécurité les regrets de l'Ambassadeur Adom, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, qui n'a pu prendre part à la séance de ce jour. Je fais donc la présente déclaration en son nom.

« J'ai l'honneur de m'adresser aux membres du Conseil en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, pour faire le bilan des activités menées par le Comité depuis mon dernier exposé au Conseil, le 23 octobre 2018 (voir S/PV.8378).

Au cours de l'année 2018, la République centrafricaine a connu quelques changements encourageants, notamment la signature de l'Accord politique entre le Gouvernement et 14 groupes armés, obtenue grâce aux efforts soutenus de l'Union africaine par l'intermédiaire de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et appuyée par l'ONU et d'autres acteurs régionaux et internationaux. Le Comité est engagé à fournir tout l'appui possible, dans le cadre de son mandat, pour garantir la mise en œuvre de cet accord ainsi que le respect de ses dispositions par les parties prenantes de la République centrafricaine, y compris, le cas échéant, par le biais des mesures du Conseil de sécurité mentionnées dans l'Accord politique.

Comme nous le savons tous, étant donné le contexte actuel, le niveau de violence en

République centrafricaine n'a pas diminué. Le nombre de déplacés et de réfugiés continue d'augmenter, et des civils, des soldats de la paix ainsi que des travailleurs humanitaires ont régulièrement subi les attaques de groupes armés destructeurs, qui se sont ainsi rendus coupables d'actes passibles de sanctions.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, en octobre 2018, le Comité a tenu quatre réunions - les 12 novembre et 7 décembre 2018 et les 21 et 29 janvier 2019. Le Comité a également l'intention de se réunir le 22 février pour discuter du bilan du Groupe d'experts. Les communiqués de presse relatifs à ces réunions sont disponibles sur le site Web du Comité.

Le Comité a tenu ces réunions dans le but de faire avancer l'application des sanctions et de collaborer plus étroitement avec les principaux partenaires et parties prenantes. Le 12 novembre, j'ai convoqué une réunion du Comité pour présenter le rapport de la visite que j'ai effectuée au République centrafricaine du 2 au 5 octobre 2018. Cette visite m'a permis de poursuivre les discussions avec les autorités centrafricaines sur bon nombre de questions importantes tant pour le Gouvernement que pour le Comité.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, une des principales préoccupations du Gouvernement centrafricain concerne l'embargo sur les armes qui lui est imposé et dont il exige la levée. Ce point a été soulevé par le Président et le Premier Ministre ainsi que par d'autres personnes que nous avons rencontrées, représentant notamment la société civile. En substance, ces représentants ont demandé que l'importation d'armements et de matériels connexes par le Gouvernement ne soit plus soumise à l'aval du Comité.

J'ai profité des réunions que j'ai tenues avec les membres du Gouvernement pour leur faire part des préoccupations soulevées par les acteurs concernés au sujet des difficultés de la République centrafricaine à assurer la bonne gestion des armes et des munitions sur son territoire, et le fait que la levée de l'embargo sur les armes pourrait faciliter la prolifération des armes dans le pays. Je me suis également entretenu avec les autorités nationales des procédures de dérogation applicables, et je me suis rendu sur les sites de la capitale où sont entreposées des armes et des munitions pour me

faire une idée des efforts actuellement déployés par le pays en matière de gestion des armes.

Le 7 décembre 2018, j'ai organisé des consultations informelles du Comité afin que nous examinions le rapport final du Groupe d'experts avant qu'il ne soit communiqué au Président du Conseil le 14 décembre et publié comme document du Conseil (S/2018/1119). Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a présenté un aperçu de son rapport et informé le Comité des faits intervenus depuis sa parution. Tout en saluant l'initiative de paix de l'Union africaine, le Groupe d'experts s'est dit préoccupé par la poursuite des violences et des violations du régime de sanctions en République centrafricaine. Le Groupe d'experts a également signalé que les groupes armés continuaient de tirer profit des ressources naturelles du pays et que la transhumance et le commerce du bétail jouaient un rôle central dans les stratégies de financement de certains de ces groupes.

Le 21 janvier, à la demande des autorités centrafricaines, j'ai convoqué depuis Bangui une réunion du Comité, en visioconférence, pour discuter des préoccupations relatives à l'embargo sur les armes avec une délégation centrafricaine dirigée par le Ministre de la défense. Au cours de cette réunion, les représentants du Gouvernement ont informé le Comité des difficultés que l'embargo sur les armes créait pour le pays, souligné les progrès accomplis dans la gestion des armes et des munitions, et de nouveau demandé que le Gouvernement soit exempté de l'embargo sur les armes afin de pouvoir protéger la population. Les membres du Comité ont salué les progrès annoncés par la République centrafricaine, que les délégations ont pris en compte dans les préparatifs des négociations sur le renouvellement du régime des sanctions par les membres du Conseil de sécurité.

Comme les membres le savent, le Conseil a pris des mesures à cet égard en adoptant, le 31 janvier, la résolution 2454 (2019), dans laquelle il exprime par exemple son intention de réexaminer, avant le 30 septembre 2019, les mesures d'embargo sur les armes imposées au Gouvernement de la République centrafricaine à la lumière des objectifs de référence à définir et des évaluations qui seront menées.

Enfin, le 29 janvier, conformément à la pratique établie pour renforcer la coopération avec les États de la région, j'ai convié ces derniers et tous les autres États intéressés à une réunion d'information du Comité sur le rapport final du Groupe d'experts. Au cours de cette réunion, le Coordonnateur du Groupe d'experts a présenté une vue d'ensemble du rapport et des recommandations qu'il contient, et les États présents ont fait part de leurs points de vue.

Pour terminer, j'annonce que j'ai l'intention de me rendre à nouveau en République centrafricaine cette année afin d'engager directement un dialogue franc et ouvert avec les interlocuteurs concernés sur le terrain, de communiquer sur l'importance de la pleine application des sanctions, de souligner que tout régime de sanctions devrait être réexaminé et adapté périodiquement en fonction de la situation sur le terrain et de définir les procédures d'exemption applicables.»

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ipo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je remercie la présidence équato-guinéenne du Conseil pour l'organisation de cette séance qui intervient à un moment particulièrement important pour la République centrafricaine, deux semaines après la signature de l'Accord politique, le 6 février dernier. Je souhaiterais saluer tout particulièrement la présence importante et appréciée de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger et remercier tous nos intervenants pour leurs présentations très éclairantes.

Je souhaiterais aussi adresser nos remerciements chaleureux et appuyés au Représentant spécial, Parfait Onanga-Anyanga, pour son engagement exemplaire et pour le travail tout à fait remarquable qu'il a effectué durant près de trois ans et demi à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Au nom de la France, je tiens à lui exprimer ici notre profonde gratitude. Qu'il me soit permis également d'adresser toute notre reconnaissance au Commissaire Smaïl Chergui non seulement pour sa présence aujourd'hui, mais également pour sa contribution importante à la conclusion de l'Accord politique.

La France salue la signature de l'Accord politique entre le Gouvernement centrafricain et les 14 groupes armés, qui a eu lieu à Bangui le 6 février dernier après deux semaines de négociations à Khartoum conduites dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, sous les auspices de l'Union africaine et avec le soutien de l'ONU. Cet accord constitue une étape importante pour aboutir à une paix durable en République centrafricaine et à la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire centrafricain. Pour le dire autrement, cet accord peut et doit marquer un nouveau départ pour la République centrafricaine. Dans ce cadre, la France salue l'engagement des parties centrafricaines dans les négociations, comme elle salue le rôle décisif joué par l'Union africaine et l'ONU, dont le partenariat exemplaire a une nouvelle fois montré toute son efficacité, ainsi que l'appui apporté par les pays de la région.

Nous entendons déjà les sceptiques, qui font valoir que de nombreux autres accords sont déjà restés lettres mortes, mais la principale différence avec les autres accords, c'est l'engagement unanime des acteurs centrafricains et des partenaires de la République centrafricaine en appui de cet accord. La volonté politique est là, elle est forte et c'est un formidable motif d'espoir même s'il ne s'agit évidemment pas de sous-estimer les difficultés qui demeurent sur la route. L'enjeu de la période qui vient est donc bien de saisir cette occasion historique.

La signature de l'Accord politique est un premier pas décisif sur le chemin de la paix. Tous les efforts doivent désormais se concentrer sur sa pleine mise à œuvre. C'est pourquoi il est indispensable que les parties centrafricaines, et notamment les groupes armés, mettent en œuvre leurs engagements immédiatement et de bonne foi. Dans ce contexte, nous voyons trois priorités immédiates.

Le premier test sera l'arrêt des violences commises par les groupes armés contre les populations civiles, les personnels humanitaires et la MINUSCA. Les exactions commises par les groupes armés depuis le mois d'octobre dernier, qui ont fait plus de 100 morts à Alindao, Bakouma ou encore Ippy, sont inacceptables. Les attaques menées contre les forces de défense et de sécurité centrafricaines et la MINUSCA à Bambari, au cours desquelles les forces françaises ont été amenées à réaliser une démonstration de force à la demande de l'ONU, sont tout aussi injustifiables. Les groupes armés doivent donc déposer les armes, cesser toute forme

d'activités déstabilisatrices, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, et savoir qu'ils devront répondre des violences auxquelles ils se livrent, y compris les violences sexuelles, devant la justice, notamment devant la Cour pénale spéciale. Je salue également à ce titre la coopération de la République centrafricaine avec la Cour pénale internationale.

Nous espérons également que la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine permettra de répondre aux aspirations exprimées par le peuple centrafricain à l'occasion du Forum de Bangui de mai 2015, en particulier en ce qui concerne les exigences de justice, d'inclusivité et de réconciliation nationale. Nous saluons les engagements pris à cet égard par le Président Touadera ainsi que la mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, au niveau national et local, qui constitue une innovation importante par rapport aux précédents accords de paix signés en République centrafricaine. Il est essentiel – et je voudrais souligner ce point – que les femmes puissent pleinement y participer.

Enfin, le rôle de la communauté internationale pour soutenir la mise en œuvre de cet accord sera décisif, que ce soit sur le plan politique ou sur le plan financier et technique. Dans ce contexte, la France réitère tout son soutien au Président Faustin Archange Touadera et restera pleinement engagée aux côtés de la République centrafricaine pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord. Dans ce cadre, la France a décidé d'augmenter sa contribution à l'aide bilatérale à la République centrafricaine, y compris à travers le financement de projets à effet rapide au profit des populations centrafricaines. Il est essentiel en effet que les populations concernées voient rapidement les premiers bénéfices tangibles du nouveau chapitre qu'ouvre l'accord de paix. Il apparaît également indispensable que les pays de la région soutiennent et accompagnent la mise en œuvre de l'accord de paix. Il est enfin absolument nécessaire que l'ensemble des partenaires de la République centrafricaine coordonnent leurs actions sur le terrain et agissent de façon transparente afin de contribuer au succès de la paix et à son enracinement.

Avant de conclure mon intervention, je souhaiterais rappeler le plein soutien de la France à la MINUSCA et exprimer notre appui total au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mankeur Ndiaye, dans l'exercice de son importante mission. Nous le savons tous, la MINUSCA opère dans un environnement difficile. C'est une raison supplémentaire de l'appuyer résolument

et de lui donner les moyens nécessaires à sa mission, alors qu'elle joue un rôle indispensable pour la stabilisation de la République centrafricaine. Je pense notamment à la protection des civils, à l'appui à la délivrance de l'aide humanitaire ou encore au soutien au redéploiement des forces armées centrafricaines formées par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine mission européenne. Je souhaiterais ici saluer une nouvelle fois le travail et le rôle central de cette mission européenne dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. L'implication de la MINUSCA sera également décisive, aux côtés des autres partenaires de la République centrafricaine, dans le soutien à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Je souhaiterais enfin rendre hommage, à mon tour, aux Casques bleus qui ont encore payé un lourd tribut à leur engagement en République centrafricaine et saluer l'ensemble des efforts entrepris par la MINUSCA pour accroître sa mobilité, améliorer sa performance opérationnelle, rechercher la pleine sécurité de son personnel par des capacités d'évacuation médicale efficaces, mais aussi poursuivre le travail engagé pour prévenir les cas d'exploitation et d'abus sexuels et s'assurer qu'ils ne restent pas impunis.

Je voudrais conclure mon intervention en rappelant l'importance pour le Conseil et pour la communauté internationale de rester mobilisés et unis en soutien à la République centrafricaine et à la MINUSCA. C'est la boussole qui guide la France et qui doit orienter chacun des membres du Conseil.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères Baïpo-Temon. Je remercie le Représentant spécial Onanga-Anyanga de son exposé et surtout, de la manière dont il a dirigé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) au cours de ces trois dernières années et demie, qui ont été difficiles. Il a joué un rôle extrêmement utile grâce à sa direction avisée de la Mission durant certains moments particulièrement difficiles, notamment pendant la période qui a précédé l'élection présidentielle historique. Les États-Unis ont vivement apprécié ses efforts constants pour utiliser au mieux les ressources de la MINUSCA, son analyse honnête des circonstances difficiles en République centrafricaine et son leadership – positif et très respecté – face à de nombreuses crises. Nous lui adressons nos vœux les meilleurs alors qu'il s'apprête à quitter Bangui.

Je remercie le Commissaire Chergui de son exposé d'aujourd'hui et du rôle moteur qu'a joué l'Union africaine le mois dernier à Khartoum pour faciliter les efforts et l'engagement qui ont abouti à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le 6 février. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Adom, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013), et l'Ambassadeur Hilale, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, de leur direction avisée et de leurs réflexions sur ce moment particulièrement important en République centrafricaine. Mes remerciements vont également à M. Vervaeke.

Il y a un peu plus de deux mois, lorsqu'il a renouvelé le mandat de la MINUSCA (voir S/PV.8422), le Conseil de sécurité était profondément préoccupé par les niveaux persistants de violence et d'insécurité en République centrafricaine et circonspect quant aux perspectives d'une paix durable. Aujourd'hui, cela fait un peu plus de deux semaines qu'un accord de paix a été signé entre le Gouvernement et 14 groupes armés en République centrafricaine. Les États-Unis se félicitent des efforts consentis par le Président Touadera et les autorités centrafricaines, de l'engagement dont ont fait preuve les dirigeants des groupes armés et de l'appui des acteurs régionaux qui ont permis de parvenir à cet accord. L'an dernier, des discussions sur l'avenir de la République centrafricaine auraient été inimaginables.

Cela étant dit, cet accord repose sur la confiance – la confiance entre les signataires de l'Accord et les acteurs qui l'ont appuyé, et surtout, la confiance du peuple centrafricain que ses dirigeants mettront enfin un terme aux cycles de violence terribles qui ravagent la République centrafricaine depuis bien trop longtemps. Malheureusement, la confiance a fait défaut ces dernières années. Le peuple centrafricain ne le sait que trop bien, les précédents accords de paix n'ont pas tenu leurs promesses. Les signataires du présent accord doivent en appliquer pleinement les dispositions pour gagner la confiance du peuple centrafricain.

Les États-Unis sont fermement résolus à appuyer le peuple centrafricain dans ses efforts pour bâtir un avenir pacifique et prospère. Ces dernières années, nous avons alloué des milliards de dollars à une aide humanitaire destinée à sauver des vies; à aider les déplacés et les réfugiés à construire et à reconstruire leur vie et à survivre; aux efforts de renforcement des capacités, notamment dans les secteurs de la sécurité et de la

justice; et aux efforts déployés par l'ONU pour instaurer durablement la paix et la stabilité en République centrafricaine. Nous voudrions attirer particulièrement l'attention sur l'importance du libellé de l'accord concernant la justice et l'application du principe de responsabilité. Les auteurs des atrocités commises ces dernières années jouissent de l'impunité depuis trop longtemps. À notre avis, la justice et l'application du principe de responsabilité sont essentielles pour instaurer durablement la paix et la stabilité en République centrafricaine. Nous appuyons fermement les victimes dans leur quête de justice.

Nous félicitons les signataires de l'Accord d'avoir reconnu la nécessité de rendre justice et d'appliquer le principe de responsabilité, notamment l'engagement de créer une commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Nous espérons que ces efforts auront un caractère inclusif, à l'instar du Forum de Bangui. Nous exhortons également toutes les parties à coopérer avec la Cour pénale spéciale et à lui apporter leur plein appui. Nous avons la chance que l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et le Pérou – trois pays dans lesquels des commissions vérité et réconciliation ont été établies et qui connaissent bien les difficultés liées à un tel effort – siègent actuellement au Conseil. Nous espérons que le Conseil pourra tirer parti de leur expérience et de leurs compétences quand nous examinerons la situation en République centrafricaine à l'avenir.

Nous nous réjouissons également à la perspective de travailler en collaboration avec d'autres partenaires afin d'aider le Gouvernement à honorer les engagements qu'il a pris au titre de l'accord de paix. Nous ne nous faisons aucune illusion : le chemin ne sera pas facile et il sera long, mais c'est le seul chemin possible.

Toutefois, il sera essentiel que tous les partenaires respectent des normes élevées afin d'éviter de compromettre la paix et la sécurité en République centrafricaine. Dans ce contexte, nous sommes profondément troublés par les informations faisant état d'actes de torture perpétrés par des soldats centrafricains et des formateurs russes à Bambari. C'est tout à fait inacceptable. Nous exhortons les autorités centrafricaines à enquêter sur ces allégations et à traduire en justice les responsables, comme nous leur avons également demandé d'enquêter sur les assassinats de trois journalistes russes en août 2018.

Tout appui international au Gouvernement centrafricain doit être transparent, bien coordonné et conforme aux normes les plus élevées de conduite militaire et

aux lois de la République centrafricaine, y compris le respect des droits de l'homme et l'engagement à les faire respecter. Il doit également être conforme aux obligations qui incombent aux États Membres en vertu du régime de sanctions du Conseil de sécurité concernant la République centrafricaine. Nous attendons avec intérêt de participer à la réunion de demain avec l'ONU, l'Union africaine, le Gouvernement centrafricain et d'autres partenaires internationaux pour poursuivre le dialogue sur la manière d'appuyer l'application de l'Accord de paix.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à la présente séance à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baïpo-Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine. Je remercie également de leurs exposés M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général; l'Ambassadeur Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; l'Ambassadeur Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; l'Ambassadeur Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix; et l'Ambassadeur Ipo, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Des avancées ont été réalisées au cours du mois écoulé sur la question de la République centrafricaine. Après plus de deux semaines de négociations, toutes les parties au conflit ont officiellement signé l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine à Bangui, le 6 février. La Chine se félicite de ces progrès.

L'Accord de paix représente la volonté politique de toutes les parties au conflit. Il est également le fruit d'un processus de médiation multipartite mené par les pays de la région, dont le Soudan, ainsi que par l'Union africaine et l'ONU. Il n'a pas été facile à obtenir. La République centrafricaine reste confrontée à de lourds défis sur les plans sécuritaire, politique et humanitaire, ce qui pose un certain nombre de difficultés pratiques pour la mise en œuvre de l'Accord. Toutes les parties doivent honorer les engagements qu'elles ont pris dans ce cadre, traduire leur volonté politique en actions concrètes et promouvoir efficacement le processus de paix et de réconciliation en République centrafricaine.

Le mécanisme de suivi doit être mis en place dès que possible, et les pays de la région et la communauté

internationale doivent apporter leur appui à l'application de l'Accord.

La Chine salue le rôle important joué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans la promotion de la paix et de la stabilité dans ce pays. Nous appuyons également le Représentant spécial du Secrétaire général et la MINUSCA dans l'exécution du mandat de la Mission. La Chine espère que la MINUSCA continuera de contribuer aux efforts visant à renforcer les capacités administratives du Gouvernement centrafricain, à promouvoir la réforme du secteur de la sécurité et à mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

Les 900 soldats de la paix supplémentaires autorisés par le Conseil ont été déployés avec un équipement spécialisé et s'acquittent efficacement de leur mission. Nous espérons que la MINUSCA saisira cette occasion pour poursuivre son travail sur la base de son mandat et fournir un appui solide à la mise en œuvre de l'Accord.

La paix et la stabilité à long terme en République centrafricaine ne seront possibles sans l'appui soutenu de l'ONU, de l'Union africaine, des pays de la région et des partenaires internationaux. Toutes les parties doivent renforcer leur coordination avec le Gouvernement centrafricain, respecter le rôle de chef de file qui est le sien et, en fonction de l'évolution de la situation et des besoins sur le terrain, fournir un appui adapté.

La priorité pour le moment est d'aider le pays à parvenir à la paix et à la réconciliation. Le Conseil doit rester uni et créer les conditions nécessaires à l'amélioration de la situation dans le pays.

L'imposition de sanctions à la République centrafricaine vise à rétablir rapidement la stabilité nationale et l'ordre social dans le pays. Dans ce contexte, la Chine est pour que le Conseil, une fois que la situation se sera améliorée, adapte les sanctions pertinentes en fonction de la situation sur le terrain ainsi que des souhaits et des besoins de la République centrafricaine.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la présence à cette séance de M^{me} Sylvie Valérie Baïpo-Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

La Côte d'Ivoire félicite M. Parfait Onanga-Anyanga pour la qualité de sa présentation sur la

situation en République centrafricaine, la dernière en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Mon pays saisit cette occasion pour lui rendre un hommage appuyé pour son engagement et pour l'excellent travail accompli à la tête de la MINUSCA, ainsi que pour sa collaboration exemplaire avec les autorités centrafricaines, qui ont permis d'obtenir des avancées notables dans la résolution de la crise en République centrafricaine.

Ma délégation remercie de leurs exposés enrichissants M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; et l'Ambassadeur Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume du Maroc en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

La signature, le 6 février à Bangui, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, dit « Accord de Khartoum », entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et sous les auspices de l'Union africaine, constitue pour ma délégation une réelle source d'espoir dans le règlement durable de la crise dans ce pays.

À cet égard, ma délégation salue le leadership de l'Union africaine, l'appui déterminant de l'ONU et l'engagement des pays de la région, notamment le Soudan, des organisations régionales et de la société civile, qui ont permis d'aboutir à cet important accord de paix. L'engouement suscité par l'Accord de Khartoum au sein des populations centrafricaines nous fonde à croire qu'il constitue un grand pas vers la réconciliation nationale. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire appelle encore une fois toutes les parties à honorer leurs engagements dans la mise en œuvre effective des dispositions de cet accord, en vue d'une paix et d'une stabilité durables en République centrafricaine.

Pour mon pays, l'esprit de transparence et d'inclusivité qui a prévalu lors des négociations de cet accord devra être perpétué au cours de sa mise en œuvre. À cet égard, une véritable appropriation dudit accord par toutes les composantes de la société centrafricaine s'avère nécessaire.

De même, ma délégation voudrait rappeler à toutes les parties que le succès de l'Accord de Khartoum

passe impérativement par une cessation effective de toute violence contre les soldats de la paix, le personnel humanitaire et les civils, notamment les femmes et les enfants. Mon pays appelle les autorités centrafricaines à accélérer la réalisation du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement qui demeure un élément clef du processus de sortie de la crise. Il appelle également de tous ses vœux la mise en place du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'Accord qui devrait permettre d'accompagner les parties dans la réalisation de leurs engagements. En outre, il fonde l'espoir que les actions de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, dont la mise en place est prévue par l'Accord, favoriseront une réconciliation durable en République centrafricaine.

Au regard de cette dynamique favorable, mon pays exhorte la communauté internationale à continuer d'appuyer le processus de restauration complète de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire centrafricain, à travers la mise en œuvre des dispositions pertinentes des résolutions 2448 (2018) et 2454 (2019).

Enfin, mon pays appelle les États voisins ainsi que les partenaires internationaux à soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix et à coordonner leurs actions pour le retour d'une paix et d'une stabilité durables en République centrafricaine.

Pour conclure, ma délégation voudrait réitérer son soutien au Président Touadera, à son gouvernement et au peuple centrafricain dans leurs efforts pour sortir définitivement de la crise.

Nous félicitons par ailleurs le Ministre Mankeur Ndiaye de sa nomination en qualité de nouveau Représentant du Secrétaire général en République centrafricaine et l'assurons de notre plein soutien à sa mission.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous sommes ravis, Madame la Présidente, de vous voir présider la séance du Conseil d'aujourd'hui, et ce d'autant plus qu'un fait positif nous vient d'Afrique, de votre propre région de l'Afrique centrale.

Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier de leurs exposés détaillés le Représentant spécial sortant du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M. Parfait Onanga-Anyanga, ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine,

S. E. l'Ambassadeur Smaïl Chergui. De même, nous exprimons notre gratitude au Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M. Koen Vervaeke.

Enfin, et non des moindres, nous tenons à remercier de leurs exposés et de leur travail acharné le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, l'Ambassadeur Ipo, de la Côte d'Ivoire, ainsi que le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, notre ami S. E. l'Ambassadeur Omar Hilale.

Je voudrais également saluer tout particulièrement la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, S. E. l'Ambassadrice Sylvie Valérie Baïpo-Temon, et l'assurer qu'elle peut compter sur l'appui de l'Afrique du Sud tandis qu'elle commence son voyage visant à instaurer la paix et la stabilité en République centrafricaine.

L'Afrique du Sud se félicite de la signature, le 6 février 2019, du nouvel Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. À cet égard, nous voudrions rendre hommage au Président du Soudan, S. E. M. Field Marshal Omer Hassan A. Al-Bashir, et au Président du Tchad, S. E. M. Idriss Deby Itno, pour leur leadership, leur appui et le rôle qu'ils ont joué dans les négociations pour aider l'Ambassadeur Chergui et son équipe à négocier le nouvel accord de paix, contribuant ainsi à l'instauration d'un environnement pacifique dans la région de l'Afrique centrale.

Nous félicitons en outre le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour le rôle qu'il a joué dans la facilitation et la supervision des négociations avec toutes les parties concernées, notamment pour la coopération étroite avec l'ONU, en particulier avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSCA, M. Parfait Onanga-Anyanga, qui a contribué à renforcer la collaboration entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

L'Afrique du Sud encourage toutes les parties prenantes, y compris le Conseil, à appuyer pleinement le programme de paix et de réconciliation nationale pour le

rétablissement d'une paix durable, la sécurité et le développement en République centrafricaine, et à mettre en œuvre l'Accord susmentionné. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par le Président de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara, en vue de la mise en œuvre de l'Accord.

Nous sommes d'avis que la paix et la stabilité de l'ensemble de la région de l'Afrique centrale sont essentielles pour que nous puissions réaliser l'Afrique que nous voulons, comme le prévoit l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les élections récemment organisées en République démocratique du Congo, qui se sont déroulées dans un climat relativement calme et pacifique, ainsi que la détermination dont ont fait preuve les dirigeants centrafricains au cours de la négociation de l'accord de paix, constituent sans aucun doute des faits nouveaux très positifs et appréciés. Le rôle du Conseil et des organisations régionales concernées est d'appuyer les deux pays sur la voie de la stabilité et d'une paix durable.

Toutefois, nous notons aussi avec préoccupation la situation humanitaire catastrophique qui prévaut en République centrafricaine, où plus de 25 % de la population sont déplacés et où des millions de personnes ont désespérément besoin d'une aide humanitaire. Nous exhortons la communauté internationale à appuyer les efforts en cours visant à remédier à la situation humanitaire désespérée que connaît le pays.

L'Afrique du Sud tient à souligner l'importance de mener à bien le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité. L'Afrique du Sud appelle la MINUSCA à continuer d'apporter son aide dans ce domaine et à mettre en place des projets à effet rapide qui permettraient la réintégration des éléments démobilisés de groupes rebelles dans la société centrafricaine.

L'Afrique du Sud appuie les efforts concertés déployés par la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Union africaine, de l'ONU et des partenaires régionaux et internationaux, en vue de continuer à participer aux efforts de reconstruction et de développement après le conflit dans le pays, en particulier en vue de créer des capacités étatiques et institutionnelles essentielles en appui à la réforme de la gouvernance et des secteurs judiciaire et sécuritaire.

Nous demeurons préoccupés par la violence ciblée permanente qu'exercent des groupes armés et des bandes criminelles contre la population civile

vulnérable dans la plupart des régions de la République centrafricaine. Cette situation crée un climat de violations des droits de l'homme et une crise humanitaire qui prend de l'ampleur, qui préoccupent vivement l'Afrique du Sud. L'ampleur du problème souligne la nécessité pour le Conseil de veiller à ce qu'un financement et des ressources provenant des contributions mises en recouvrement soient alloués en quantité suffisante à la MINUSCA pour exécuter et élargir son mandat actuel.

L'Afrique du Sud tient à souligner l'importance de la consolidation de la paix pour garantir une paix durable et relancer l'économie centrafricaine, ce qui permettra d'éviter le recours au conflit armé. À cet égard, nous appelons l'Ambassadeur Hilale et la Commission de consolidation de la paix à coordonner leurs efforts avec l'Union africaine, les partenaires de développement et les mécanismes régionaux pour appuyer les efforts de reconstruction et de développement après le conflit, en particulier la fourniture des services de base à la population.

L'Afrique du Sud est prête à contribuer à faire avancer le processus de paix en encourageant la réconciliation et en appuyant la feuille de route, notamment en vue d'organiser des élections et de préparer une nouvelle constitution. Nous aspirons à une région de l'Afrique centrale stable.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et des exposés présentés par les divers intervenants ce matin. Nous voudrions rendre un hommage particulier au Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Parfait Onanga-Anyanga, pour le rôle de premier plan qu'il a joué à la tête de la MINUSCA au cours des trois dernières années, durant une période extrêmement difficile.

Nous remercions également le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, S.E l'Ambassadeur Smaïl Chergui, du rôle de premier plan qu'il joue dans le processus de négociations qui a débouché sur l'important Accord politique qui a été conclu.

De même, nous nous réjouissons de la présence de la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, S. E. l'Ambassadrice Sylvie Valérie Baïpo-Temon, qui nous honore de sa présence ce matin.

Le Pérou se félicite des progrès récemment réalisés dans le domaine politique, que nous considérons encourageants. La signature de l'accord de paix entre le Gouvernement de la République centrafricaine et les 14 groupes armés, à la suite des pourparlers engagés à Khartoum en janvier, prouve la détermination des Centrafricains à mettre un terme à plus de cinq années de conflit. Nous soulignons que des membres des partis politiques, des chefs religieux et la société civile, des représentants des victimes du conflit, des femmes et des jeunes ont également pris part aux dialogues, car le processus vers une paix durable ne sera possible que si tous les Centrafricains se l'approprient pleinement.

Dans le même temps, pour que l'Accord soit véritablement couronné de succès, il devra se traduire par une amélioration de la sécurité et du développement socioéconomique du pays, ainsi que de la grave situation humanitaire que connaît sa population. Les parties doivent maintenant se concentrer, sans retard, sur sa bonne mise en œuvre et sur le respect des engagements souscrits. Pendant cette étape, l'accompagnement de la communauté internationale est fondamental. À cet égard, nous voudrions évoquer certains aspects que nous considérons prioritaires pour l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Premièrement, le programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration doit s'accélérer, sur la base du respect par les groupes armés des obligations contractées dans l'accord de paix. Cela est lié au redéploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine. Nous considérons qu'il est de la plus grande importance de renforcer l'appui que la MINUSCA, de concert avec la communauté internationale, fournit dans ce domaine, afin de permettre la création de brigades mixtes et l'intégration des anciens membres des groupes armés dans les forces de défense nationale.

Deuxièmement, l'instauration d'une paix durable nécessite des institutions et des capacités garantissant l'accès à la justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis et, de ce fait, promouvant la réconciliation nationale. À cette fin, nous soulignons la nécessité d'instituer la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui permettra notamment de prêter assistance aux victimes de la violence sexuelle et aux enfants recrutés par les groupes armés. Nous saluons les efforts faits par les autorités centrafricaines

pour créer et assurer le fonctionnement de leurs institutions judiciaires nationales, en particulier de la Cour pénale spéciale, en tant que mesures importantes dans la lutte contre l'impunité.

Troisièmement, il est important d'étendre la présence de l'État sur tout le territoire national. À cette fin, il sera essentiel que le Gouvernement centrafricain œuvre à un processus progressif de décentralisation contribuant à dynamiser le développement du pays et, ainsi, à améliorer le niveau de vie des citoyens. Dans le même temps, cela permettra la participation de communautés qui ont été marginalisées par le conflit.

Pour terminer, nous voudrions souligner le travail accompli par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une solution à la crise en République centrafricaine. Les prochains mois seront cruciaux, et la communauté internationale doit rester vigilante au sujet de la mise en œuvre de l'Accord et s'impliquer dans les mécanismes de suivi. Pour notre part, nous continuerons de soutenir les autorités et le peuple centrafricains dans les efforts qu'ils déploient pour affermir l'autorité de l'État et réaliser la paix et la réconciliation nationales.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je remercie le Représentant spécial Onanga-Anyanga, le Commissaire Chergui, le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure Vervaeke, ainsi que mes collègues l'Ambassadeur Hilale et l'Ambassadeur Ipo. Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous aujourd'hui de la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, accord global signé à Bangui le 6 février, est une chance qu'il faut saisir. Le rapport du Secrétaire général (S/2019/147) nous rappelle l'urgence de mettre un point final aux violences, de restaurer la présence de l'État et de créer les conditions de retour pour les personnes déplacées. Nous saluons tous ceux qui ont contribué à cet accord, notamment l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux. Nous les appelons à poursuivre leur soutien à la République centrafricaine, notamment dans le cadre du comité exécutif de suivi créé par l'accord de paix. Nous saluons aussi le courage du Gouvernement du Président Touadera.

L'accord du 6 février sera vraiment historique à condition que toutes les parties s'investissent

sincèrement, entièrement et sans délai dans sa mise en œuvre. En premier lieu, bien sûr, les groupes armés doivent cesser les hostilités et déposer les armes. Quant au Gouvernement, le Président Touadera s'est engagé à s'attaquer aux causes sous-jacentes du conflit. En particulier, le pays devra se doter d'une administration inclusive, de forces de défense et de sécurité qui le sont également, et évoluer vers davantage de décentralisation.

La lutte contre l'impunité est une dimension importante. Nous espérons que la Cour pénale spéciale sera bientôt en mesure de commencer ses travaux. Enraciner une culture de paix, réconcilier les Centrafricains, est possible. D'autres pays l'ont fait. C'est aujourd'hui au tour de la République centrafricaine de mettre en place un système de justice transitionnelle pour avancer sur le chemin de la paix durable.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité de renouveler le régime des sanctions sur la République centrafricaine, y compris l'embargo sur les armes. C'est évidemment un signal important à l'égard des individus responsables d'entraves importantes au processus de paix. Les sanctions ne sont pas une fin en soi mais restent un moyen pour contribuer à l'objectif de la paix en République centrafricaine.

J'en viens à présent à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Dans cette phase précoce de mise en œuvre de l'accord de paix, la MINUSCA doit continuer à exécuter pleinement les tâches de son mandat, notamment la protection des civils, si nécessaire par des actions énergiques, comme cela a été le cas le mois dernier à Bambari, et en assurant les conditions favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire. La population centrafricaine en a grandement besoin. Dans ce nouveau contexte, après le 6 février, la tâche de soutien au processus de paix prend un sens nouveau. De plus, la MINUSCA, appuyée par la mission de formation de l'Union européenne et d'autres partenaires, doit continuer à accompagner la réforme du secteur de la sécurité, l'extension de l'autorité de l'État, et les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, qui doivent à présent s'accélérer.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans remercier chaleureusement le Représentant spécial Parfait Onanga-Anyanga pour le chemin accompli avec la MINUSCA et pour le travail remarquable qu'il a effectué pendant ces années.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier les orateurs de leurs exposés et des efforts qu'ils ont déployés pour appuyer la paix et la sécurité en République centrafricaine.

La République centrafricaine traverse une période de changement, après le succès des négociations entre le Gouvernement et les 14 groupes armés tenues à Khartoum, qui ont abouti à la signature, le 6 février à Bangui, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine; c'est un événement capital pour la consolidation de la paix et de la stabilité dans ce pays. À cet égard, nous félicitons le Gouvernement, l'Union africaine, les partenaires internationaux, l'Organisation des Nations Unies, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et toutes les autres entités intéressées de leurs efforts considérables pour concrétiser l'Accord.

Nous espérons que les parties pourront s'acquitter de leurs engagements en mettant en œuvre l'Accord. Nous soulignons aussi le rôle joué par le Soudan en soutien à l'Accord, ainsi que l'engagement des pays voisins. Nous considérons que l'application de l'accord de paix constitue un défi majeur, et nous exhortons donc les parties à le faire de façon transparente, avec la participation de la société civile, des jeunes et des femmes de la République centrafricaine.

Nous voyons avec optimisme le début des préparatifs des élections prévues en 2020 et 2021 et nous estimons que ces élections poseront un grand défi s'agissant de respecter les engagements souscrits. Nous demandons à la MINUSCA et à la communauté internationale de déployer les efforts logistiques, financiers et de sécurité nécessaires à la tenue des élections.

Nous faisons part de notre profonde préoccupation face à la précarité des conditions de sécurité en République centrafricaine. Nous exhortons les groupes armés à mettre fin à toutes les formes de violence et activités déstabilisatrices et à déposer les armes, conformément aux dispositions de l'accord de paix. À cet égard, nous accueillons favorablement le programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration lancé par le Gouvernement, qui permet d'avancer sur la voie de la réintégration des ex-combattants dans la société; nous encourageons donc les parties à poursuivre la mise en œuvre effective de ce programme.

La République dominicaine condamne les violations des droits de l'homme commises par des groupes armés, les exécutions arbitraires et les violences sexuelles liées au conflit qui sont perpétrées dans les camps de déplacés, les centres de santé et les lieux de culte. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à continuer d'aider le Gouvernement centrafricain à consolider un système judiciaire respectueux des garanties d'une procédure régulière, dans le cadre de la lutte contre l'impunité, sans préjudice de la compétence de la Cour pénale internationale pour les crimes commis sur le territoire centrafricain. Nous soulignons les efforts que déploie la MINUSCA à cet égard, et le lancement du programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration en décembre 2018.

En ce qui concerne l'accès humanitaire, nous demandons à toutes les parties au conflit armé de veiller à ce que l'ONU et ses partenaires humanitaires, y compris les acteurs de la protection de l'enfance, disposent d'un accès complet, sûr, durable et sans entrave leur permettant de fournir en temps utile une aide humanitaire aux populations touchées.

Le recrutement d'enfants par des groupes armés demeure une source de préoccupation majeure et, malgré les efforts considérables déployés pour séparer les enfants de ces groupes, des viols et des meurtres d'enfants continuent d'être signalés. Des millions d'enfants se retrouvent sans école, et des cas de malnutrition ont été signalés. Tout cela les rend vulnérables aux maladies, aux mauvais traitements et à l'exploitation, et beaucoup sont déplacés, voire réfugiés dans les pays voisins. Nous exhortons la République centrafricaine à ériger en infraction pénale, dans sa législation nationale, le recrutement d'enfants par des groupes armés, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à fournir à la MINUSCA les ressources nécessaires pour mener de manière efficace des activités de surveillance, de signalement et d'intervention et pour intensifier le dialogue avec les parties au conflit dans le but d'obtenir la libération des enfants et la définition de plans d'action visant à prévenir les violations graves.

Enfin, je tiens à reconnaître et à appuyer le rôle que jouent la MINUSCA, l'Union africaine et tous les acteurs qui accompagnent la République centrafricaine

dans ses efforts pour instaurer une paix et une stabilité durables.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier les intervenants de leurs exposés importants à la présente séance. Je voudrais aborder trois sujets fondamentaux aujourd'hui.

Premièrement, j'évoquerai les faits nouveaux intervenus sur le plan politique et l'accord de réconciliation. L'événement le plus important, depuis les dernières consultations du Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine, le 7 février, a été la signature de l'accord de réconciliation entre le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés, ainsi que des représentants de la société civile. À l'instar des autres orateurs, je me félicite de la signature officielle de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le 6 février, sous les auspices de l'Union africaine, dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, avec le soutien et la facilitation de l'ONU.

Nous tenons à remercier sincèrement le Gouvernement de la République du Soudan pour les efforts inlassables qu'il a déployés en accueillant les négociations, qui se sont déroulées à Khartoum du 24 janvier au 5 février. Nous espérons que cet accord mettra fin au conflit armé qui sévit en République centrafricaine depuis 2012. Nous nous félicitons également que toutes les parties aient convenu de mettre en place un mécanisme de suivi chargé de surveiller la mise en œuvre effective de l'Accord politique.

Certains conflits africains connaissent une évolution positive, par exemple dans la Corne de l'Afrique, où nous voyons les efforts de réconciliation entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ainsi que la stabilité remarquable en Somalie. En Afrique centrale, un accord a été conclu au Soudan du Sud, et la situation au Darfour s'est améliorée. On peut également citer la première passation pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo, et donc désormais la signature de l'accord de réconciliation entre le Gouvernement et les groupes armés en République centrafricaine. Par ailleurs, on perçoit des possibilités de rétablissement de la paix dans le nord de la Libye.

Ces vents favorables font jaillir une lueur d'espoir pour l'Afrique. Ils sont le fruit des efforts de l'Union africaine et des organisations régionales, ainsi que de la volonté des gouvernements des États africains de

réaliser des progrès tangibles en termes de développement et de sécurité, avec l'appui de l'ONU et grâce à la coopération entre les pays de la région. Nous espérons que ces efforts continueront jusqu'à l'instauration d'une paix durable et complète dans toute l'Afrique, continent si riche en ressources naturelles et humaines. Les peuples d'Afrique pourront alors jouir de la sécurité, de la stabilité et du développement – évolution d'autant plus souhaitable en amont de la prochaine élection présidentielle prévue en République centrafricaine en 2020.

Deuxièmement, s'agissant des conditions de sécurité, les actes de violence en République centrafricaine continuent de représenter un défi de taille pour le Gouvernement. Malgré la signature de l'Accord et les progrès réalisés sur le plan politique, les conditions de sécurité restent fragiles à Bangui ainsi que dans d'autres régions. Depuis les violences qui ont éclaté en République centrafricaine en 2013 et 2014, la situation en matière de sécurité est une source de préoccupation, en raison de l'escalade de la violence entre les groupes armés et les parties au conflit, de l'incitation à la haine religieuse et sectaire et des discours de haine.

À cet égard, nous exprimons notre vive préoccupation devant les violations et attaques répétées perpétrées par les groupes armés extrémistes contre le personnel des Nations Unies, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les travailleurs humanitaires. Des attaques ont également visé les musulmans, leurs symboles religieux et leurs lieux de culte. Nous les condamnons avec la plus grande fermeté, tout comme nous condamnons toutes les attaques, quels qu'en soient les auteurs, qui visent des populations spécifiques ou leurs lieux de culte au seul motif de leurs convictions religieuses.

Nous appuyons également les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour mettre fin à ces actes de violence armée, sensibiliser les communautés au problème des discours haineux, et instaurer une coexistence pacifique entre toutes les communautés. Le Gouvernement doit veiller à ce que les auteurs d'actes de violence soient poursuivis en justice, mettre fin à la culture de l'impunité, faire en sorte que les auteurs de crimes contre les civils répondent sans délai de leurs actes devant les tribunaux afin de préserver la paix.

Troisièmement, la situation humanitaire reste fragile. La moitié de la population a besoin d'une assistance humanitaire urgente. Le nombre de personnes nécessitant aide humanitaire et protection est récemment

passé de 2,5 millions à 2,9 millions, soit une augmentation de 16 % par rapport à la même période en 2017. Il est très inquiétant, en outre, de constater que la moitié de ceux qui ont besoin de cette aide sont des enfants.

Nous abondons dans le sens du Secrétaire général lorsque, dans son dernier rapport (S/2019/147), il affirme que la seule sortie de crise possible pour la République centrafricaine passe par le dialogue politique, et c'est précisément ce que prouvent les pourparlers de Khartoum. Indéniablement, si les efforts pour organiser le dialogue sont fructueux et si un consensus durable se dégage entre toutes les parties prenantes, cela aura une incidence positive sur la situation humanitaire, économique et en matière de développement et facilitera le retour des personnes déplacées dans leurs foyers et des réfugiés en provenance des pays voisins.

Pour terminer, nous remercions sincèrement M. Onanga-Anyanga de ses efforts inlassables depuis sa prise de fonction à la tête de la MINUSCA. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures et nous assurons de notre appui son successeur, M. Mankeur Ndiaye.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à M^{me} Sylvie Valérie Baïpo-Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine. Je tiens également à remercier de leurs exposés détaillés les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui : M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général; M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; l'Ambassadeur Omar Hilale, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix; et l'Ambassadeur Gbolié Desiré Wulfran Ipo, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Je vais mettre l'accent sur quatre points.

En ce qui concerne le processus politique, la Pologne accueille avec satisfaction l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine conclu entre le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés, conclu à Khartoum et signé à Bangui, qui marque une avancée longtemps attendue dans le dialogue en cours au titre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Nous espérons qu'il renforcera le processus de paix en République centrafricaine et ouvrira la voie à l'instauration d'une stabilité

durable dans le pays. Nous appelons tous les signataires de l'Accord, auxquels il incombe en fin de compte de délivrer des résultats concrets au peuple centrafricain, à honorer leurs obligations et à faire en sorte que la mise en œuvre de l'Accord réponde aux aspirations exprimées par la population. Il importera pour cela que les deux parties s'engagent fermement et fassent preuve de bonne foi, et les élections prévues en 2020-2021 permettront de vérifier le sérieux de ces engagements. Il sera crucial de veiller à ce que la mise en œuvre de l'Accord s'effectue au plus vite, de manière transparente et avec la participation de représentants de la société civile, notamment des femmes et des jeunes.

Ma deuxième observation porte sur l'extension de l'autorité de l'État. Il importe de veiller à ce que le processus de réconciliation aille de pair avec l'extension de l'autorité de l'État dans tout le pays. La Pologne salue les progrès accomplis dans le déploiement de fonctionnaires sur tout le territoire de la République centrafricaine, mais la stabilité à long terme doit être appuyée par une présence beaucoup plus ample des institutions nationales à l'extérieur de la capitale. La décentralisation progressive de l'autorité de l'État, notamment en ce qui concerne les ressources, est une priorité de premier plan. En conséquence, nous espérons que la législation nécessaire dans ce domaine sera adoptée dans les plus brefs délais. Outre cela, le redéploiement des forces de sécurité intérieure nationales reste un élément clef du rétablissement de l'autorité de l'État. Nous attachons une grande importance au travail qu'effectue la mission de formation de l'Union européenne en matière de formation et de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure nationales, et nous l'encourageons à coordonner encore davantage ses efforts.

Dans le même temps, la Pologne appelle tous les groupes armés à cesser immédiatement de commettre des actes de violence contre les civils, les soldats de la paix des Nations Unies et le personnel humanitaire et à prendre effectivement part au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. En outre, nous estimons que les brigades mixtes de sécurité aideront à stabiliser la situation dans les zones les plus durement touchées par le conflit. Il est raisonnable pour la société centrafricaine d'espérer que le processus de réconciliation permettra d'instaurer la sécurité et la justice, notamment en obligeant les responsables de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme à rendre des comptes. Il est important de lutter contre l'impunité en s'appuyant sur les mécanismes de justice transitionnelle d'une manière qui

contribue aux efforts visant à promouvoir une réconciliation nationale durable.

En ce qui concerne la dimension régionale, la Pologne estime que la conclusion de cet accord de paix global a été rendue possible par l'engagement véritable des partenaires internationaux et des voisins immédiats de la République centrafricaine, et nous espérons que cet engagement se poursuivra. Nous encourageons l'Union africaine, l'ONU, l'Union européenne et tous les autres partenaires à fournir un appui constructif aux fins de son opérationnalisation, en particulier des mesures de sécurité transitoires, à participer activement aux activités du mécanisme de suivi et à poursuivre leur coopération constructive pour venir en aide au peuple centrafricain. Nous reconnaissons également que la responsabilité première de stabiliser la République centrafricaine incombe aux partenaires sous-régionaux et aux pays voisins, notamment en s'attaquant aux problèmes transfrontières tels que la contrebande d'armes et de ressources naturelles - y compris l'or et les diamants - les trafics, les réseaux commerciaux illégaux et les migrations irrégulières, qui ont de profondes répercussions sur toute la région.

En ce qui concerne la situation socioéconomique, la crise politique a eu une incidence néfaste sur l'économie et la situation humanitaire dans le pays. Nous partageons l'opinion que cet accord de paix global offre une possibilité d'élargir le relèvement économique et la bonne gouvernance dans tout le pays. La Pologne salue les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour améliorer la vie de la population centrafricaine. Nous saluons également les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

Pour terminer, la Pologne félicite la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) du travail important qu'elle effectue pour protéger les civils et appuyer le processus de paix en dépit des conditions extrêmement difficiles sur le terrain. Je saisis cette occasion pour remercier tout particulièrement le Représentant spécial, M. Parfait Onanga-Anyanga, de sa précieuse contribution, durant son mandat de Chef de la MINUSCA, à l'édification d'un avenir meilleur pour la République centrafricaine. La Pologne souhaite également la bienvenue au nouveau Représentant spécial et Chef de la MINUSCA, S. E. M. Mankeur Ndiaye. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses lourdes

responsabilités en cette période importante du parcours politique de la République centrafricaine.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général; M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; l'Ambassadeur Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc, et l'Ambassadeur Gbolié Ipo, Représentant permanent adjoint de la Côte d'Ivoire. Je souhaite par ailleurs la bienvenue à M^{me} Sylvie Valérie Baïpo-Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine. Nous tenons en particulier à remercier sincèrement M. Onanga-Anyanga de la manière dont il a dirigé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Il a montré qu'il est capable de garder la maîtrise de soi en toutes circonstances, quelle que soit la gravité de la situation. Il est difficile de surestimer sa contribution aux efforts de stabilisation en République centrafricaine. Nous espérons que son expérience et ses connaissances seront mises à contribution par le système des Nations Unies et nous lui souhaitons de tout coeur plein succès dans ses entreprises futures.

Nous considérons la tenue de négociations directes entre le Gouvernement centrafricain et les principaux groupes armés à Khartoum, sous les auspices de l'Union africaine et avec l'appui de l'ONU et des partenaires régionaux et internationaux, suivie de la signature à Bangui le 6 février de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, comme une étape importante dans l'histoire moderne du pays.

Ce forum est le résultat d'efforts visant à harmoniser toutes les initiatives de paix concernant la République centrafricaine, ce qui confirme la volonté de ses partenaires internationaux d'œuvrer de concert dans l'intérêt de la normalisation à long terme de la situation dans ce pays. Nous voudrions souligner que la conclusion de cet accord important a été possible notamment grâce aux négociations tenues entre les groupes armés à Khartoum en août 2018, qui ont été facilitées par la Russie et le Soudan et ont abouti à la décision de créer une coalition de l'opposition centrafricaine, dans le but d'instaurer une paix durable à long terme en République centrafricaine. Le concours apporté par la Russie dans

l'organisation de ces échanges à Khartoum va dans le sens des efforts déployés par la communauté africaine, qui contribue de manière décisive à débloquer les situations de crise sur le continent africain, conformément au principe des solutions africaines aux problèmes africains prôné par l'Union africaine.

En ce qui nous concerne, nous avons pris note de l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/147). La Russie est prête à contribuer au processus de réconciliation nationale en République centrafricaine, en coopération avec ses dirigeants, l'Union africaine et les partenaires internationaux de la République centrafricaine qui cherchent des moyens de normaliser la situation dans ce pays sans intentions cachées et sans recourir à la politique de deux poids deux mesures. Nous continuerons d'apporter notre appui aux autorités centrafricaines en matière de réforme du secteur de la sécurité, notamment dans le domaine du renforcement des capacités de combat et du potentiel humain des forces armées nationales. Les experts militaires russes ont pu obtenir des résultats notables en peu de temps, en formant plus d'un millier de soldats centrafricains. Par ailleurs, nous comptons continuer à accroître notre assistance sur le plan humanitaire, en particulier pour la fourniture de services médicaux à la population.

Nous rendons hommage au courage des soldats de la paix des Nations Unies et à la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour l'avenir pacifique de la République centrafricaine et de l'ensemble du continent africain.

Nous avons toujours plaidé pour que la communauté internationale et surtout le Conseil de sécurité soutiennent les accords conclus grâce aux efforts de médiation de l'Union africaine et d'autres instances africaines et leur apportent un appui politique, moral et matériel. De toute évidence, le chemin qui mène à la réconciliation nationale en République centrafricaine ne sera pas facile, comme les Centrafricains en sont eux-mêmes conscients. Toutefois, un premier pas décisif a été franchi, qui jette des bases solides pour la recherche de solutions susceptibles de rétablir durablement la paix dans le pays. Notre objectif commun est de soutenir cette initiative.

Compte tenu des conditions actuelles sur le terrain en République centrafricaine, nous estimons qu'une coopération constructive entre tous les acteurs internationaux est indispensable. Malheureusement, à cet égard, nous sommes confrontés à des problèmes qui ne sont pas de notre fait. On essaie de discréditer

par tous les moyens les efforts de la Russie, en dépit des réactions positives des autorités et des populations centrafricaines à notre action. La déclaration faite par notre collègue américain est malheureusement un exemple flagrant de cette politique de deux poids deux mesures. Je me vois obligé de réagir à deux critiques qu'il a formulées à l'encontre de la Russie. Les journalistes russes qui sont morts en République centrafricaine ont été envoyés dans ce pays par Mikhail Khodorkovsky, qui a trouvé refuge en Occident il y a quelques années. Il ne leur a pas fourni la protection nécessaire, et au lieu de cela leur a plutôt donné une grosse somme d'argent en liquide. L'ambassade russe n'a pas été informée de leur arrivée et n'a pas pu prendre les dispositions nécessaires en coopération avec les autorités centrafricaines. En conséquence, ils ont été volés et assassinés. Les faits sont clairs et indéniables. Néanmoins, nous poursuivons notre enquête en collaboration avec les autorités centrafricaines, et les résultats seront communiqués à toutes les personnes intéressées par cette affaire.

Il y a un autre sujet que nous n'avions pas l'intention d'aborder, mais puisque notre collègue américain en a parlé, nous sommes obligés de le faire. Je m'excuse d'avance auprès de nos collègues français à cet égard. Ce n'est pas nous qui avons soulevé cette question. Le 12 février, Radio France Internationale a diffusé un programme en faisant référence à une interprétation déformée d'un rapport de l'ONU, selon laquelle des instructeurs militaires russes auraient torturé un commerçant musulman âgé de 38 ans. Ces fausses informations ont été réfutées par le commerçant lui-même, qui s'appelle Mahamat Nour Mamadou. Il a admis que c'était un attaché à la sécurité intérieure à l'ambassade de France à Bangui, qui est aussi un agent de la Direction générale de la sécurité extérieure du Ministère français de la défense, du nom de Jacques Razafindranali, qui l'avait incité à commettre cet acte de provocation. Voici un extrait de son entretien avec des journalistes d'Afrique Média :

« J'étais un combattant des Séléka. J'ai perdu un pouce pendant les combats. Après ma libération, les Français m'ont approché et m'ont offert une grosse somme d'argent, pour dire que c'étaient les Russes qui m'avaient torturé. Ils m'ont dit que si je ne le faisais pas, ils me tueraient. Ils sont venus plusieurs fois pour vérifier que je disais tout ce qu'ils voulaient. Ils m'ont promis de m'emmener en France ».

Les propos de Mamadou ont été confirmés par ses voisins, qui ont indiqué que ce fonctionnaire de l'ambassade de

France était une des personnes qui lui rendaient visite. Il me semble que cela se passe de commentaires.

Apparemment, nos collègues américains, qui sont dans une sorte de frénésie provocatrice, et qui se préparent à commettre, le 23 février, un acte de provocation flagrant et incontestable à la frontière colombo-vénézuélienne, se sont laissés emporter et ont décidé de se lancer dans des insinuations et la diffusion de fausses informations ici même, au Conseil de sécurité. Cette situation illustre bien les méthodes que nos partenaires occidentaux utilisent en République centrafricaine. Comme dans le cas du Venezuela et de l'Ukraine, ils ne se soucient nullement de ces pays. Seule la géopolitique les intéresse.

Dans notre monde, tout évolue et tout change, à l'exception des méthodes qu'utilisent les États-Unis et les États qui leur sont alliés pour s'ingérer dans les affaires d'autres pays – en renversant les régimes qu'ils n'aiment pas et en n'hésitant pas à recourir aux provocations politiques les plus ignobles. La Russie ne tolérera pas cela.

M. Heusgen (Allemagne) : Je voudrais tout d'abord, sans les nommer individuellement, remercier tous les intervenants de ce matin. Surtout, je voudrais remercier M. Parfait Onanga-Anyanga pour son travail et souhaiter bonne chance à son successeur.

Je voudrais commencer par souligner ce qu'a dit M. Smaïl Chergui dans son intervention, à savoir que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé le 6 février, est une réussite du multilatéralisme. Je voudrais souligner ce qu'il a dit et les exemples qu'il a donnés. Il a notamment parlé de la coopération étroite entre lui-même et M. Jean-Pierre Lacroix et de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Je pense que c'est extrêmement important et que c'est un exemple à suivre pour tout le travail effectué sur le continent. Je voudrais également saluer la coopération entre l'Union européenne, l'Union africaine et l'ONU. Je pense que le travail que fait l'Union européenne en matière d'entraînement des forces de sécurité est très important. La coopération des pays de la région est également très importante. Pour cette raison, il s'agit véritablement d'une réussite du multilatéralisme.

Deuxièmement, M. Chergui a aussi dit qu'avec cet accord, on n'a franchi qu'une étape. Cela signifie que nous devons à présent passer à la mise en œuvre complète et sincère de cet accord. À cette fin, comme

tous mes collègues l'ont souligné, il est très important qu'il y ait maintenant une véritable cessation des hostilités, et que le processus de désarmement, réintégration et rapatriement suive son cours. Je pense que la coopération entre les forces et les différents groupes armés, ainsi que des patrouilles conjointes, sont également essentielles. Dans ce contexte, comme mes collègues l'ont dit plus tôt, je tiens à souligner qu'il faut mettre fin au recrutement des enfants.

Pour l'avenir, il est très important d'avoir un processus de suivi robuste. Comme M. Koen Vervaeke l'a dit dans sa déclaration, je voudrais moi aussi souligner que le processus de suivi doit être inclusif et englober tous les acteurs, notamment les femmes. À cet égard, je voudrais féliciter la République centrafricaine d'avoir une Ministre des affaires étrangères. Les femmes et la société civile doivent donc faire partie de ce processus.

Mon collègue Omar Hilale a décrit dans son exposé « la soif profonde de paix et justice dans la population ». Je pense que c'est très important, et je tiens à lui exprimer notre plein appui à ses recommandations, notamment en ce qui concerne la communication sur l'Accord. Apparemment, de nombreuses rumeurs circulent dans le pays. Il est donc très important de communiquer véritablement sur le contenu de l'Accord sur l'ensemble du territoire.

Pour ce qui est des priorités, la mise en œuvre de l'Accord est naturellement très importante, mais ce qui me semble essentiel, c'est la lutte contre l'impunité. Je pense que pour parvenir à une réconciliation dans le pays, il faut que la justice prévale. À cette fin, la création de la Cour pénale spéciale est tout à fait pertinente. J'estime qu'il est crucial que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) soutienne le travail de la Cour et de ses enquêteurs.

S'agissant de la MINUSCA, je voudrais également remercier tous les Casques bleus de tout ce qu'ils ont fait et enduré dans des circonstances très difficiles. Le rapport du Secrétaire général (S/2019/147) mentionne les attaques à Batangafo et Alindao, qui ont fait de nombreuses victimes civiles. À cet égard, je voudrais souligner l'importance pour les Casques bleus, conformément à leur mandat, de protéger véritablement les civils, y compris les enfants, et de combattre les violences sexuelles liées au conflit en République centrafricaine. Malheureusement, ce n'est pas le seul

combat. Trop de femmes ont elles aussi été victimes de violence sexuelle.

Je tiens à remercier la France de son appui à la MINUSCA. Nous venons d'entendre que la démonstration de force des troupes françaises a été importante. Je ne veux pas entrer dans le détail des arguments avancés par notre collègue russe, mais j'aurais souhaité en savoir davantage sur les activités du groupe mercenaire russe Wagner, qui opère dans le pays.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour remercier les intervenants, mon frère l'Ambassadeur Omar Hilale, M. Smaïl Chergui et M. Koen Vervaeke, de leurs exposés et en particulier de leurs éclairages sur la question à l'examen. Je saisis cette occasion pour remercier M. Parfait Onanga-Anyanga du travail qu'il a accompli à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) depuis août 2015. Je souhaite également la bienvenue à M. Mankeur Ndiaye et lui offre le plein soutien de ma délégation. Enfin, je ne saurais manquer de saluer la présence dans la salle de la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine Sylvie Valérie Baïpo-Temon.

L'Indonésie a pris note du rapport du Secrétaire général du 15 février et reprend à son compte ses propos, à savoir que « la seule sortie de crise possible pour la République centrafricaine passe par le dialogue politique » (*S/2019/147, par. 75*). À cette fin, nous considérons que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé à Bangui le 6 février, constitue un jalon politique important. Toutefois, je dois rappeler qu'il ne restera qu'un bout de papier s'il n'est pas dûment mis en œuvre.

De fait, la mise en œuvre de cet accord ne se fera pas sans difficultés. Il importe donc de mettre en place un mécanisme de suivi pour son application effective, de maintenir un dialogue soutenu et constructif entre le Gouvernement et les groupes armés et d'obtenir pour ce faire l'appui plein et entier de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité. Je lance un appel à l'unité des membres du Conseil pour que la mise en œuvre de l'Accord devienne une réalité.

L'Indonésie félicite également le Soudan et le Tchad, ainsi que d'autres pays voisins et l'Union africaine pour leur rôle dans les négociations de paix. Nous avons toujours pensé que les pays voisins et les

organisations régionales jouaient un rôle important dans le règlement des différends et la promotion du dialogue. Nous saluons également la coopération plus étroite de l'ONU avec l'Union africaine à cet égard.

Je centrerai aujourd'hui mes commentaires sur deux points pertinents : premièrement, la situation humanitaire en République centrafricaine et deuxièmement, le rôle de la MINUSCA dans ce pays.

Premièrement, s'il y a eu des progrès sur le plan politique, nous ne devons pas négliger l'aspect humanitaire en République centrafricaine, qui est tout aussi important. Nous restons préoccupés par la violence dans le pays où la situation demeure précaire. Il est alarmant d'apprendre que le nombre de personnes ayant besoin d'assistance et de protection est passé à 2,9 millions, soit 16% de plus que l'année dernière, et qu'il y a en moyenne plus d'un millier d'incidents liés à la protection chaque mois. Les déplacements ont atteint des niveaux record, avec plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays et dans les pays voisins. En outre, on signale qu'un enfant sur trois souffre de malnutrition sévère et qu'une personne sur deux n'a pas accès à l'eau potable. Le peuple centrafricain a suffisamment souffert. J'exhorte les pays à poursuivre leur assistance et à honorer leurs engagements envers la République centrafricaine, ainsi qu'à appuyer le travail accompli par la Commission de consolidation de la paix.

En ce qui concerne la situation humanitaire, l'Indonésie note le résultat relativement positif du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDDR). Ce programme vise à réintégrer les ex-combattants dans la société et a pu désarmer 137 ex-combattants et séparer au total 923 enfants des groupes armés. Comme d'autres l'ont dit avant moi ici, utiliser des enfants en tant que combattants dans des conflits armés est un crime, et nous devons œuvrer de concert pour mettre fin à cette pratique. Nous exhortons la République centrafricaine à poursuivre son engagement en matière de DDRR afin de faire taire les armes dans la région, et avant tout dans le pays même. Dans le même temps, le Conseil doit continuer d'appuyer le processus de DDRR en République centrafricaine, comme le prévoit la résolution 2454 (2019) du 31 janvier, récemment adoptée. Nous estimons par ailleurs que la paix restera hors de portée sans investissement dans le développement, auquel la communauté internationale doit apporter son aide.

Deuxièmement, après avoir entendu les exposés des intervenants, il est on ne peut plus clair que le rôle

de la Mission est plus important que jamais. Je note que dans son rapport, le Secrétaire général indique que la MINUSCA a appuyé les efforts visant à réduire la violence, à promouvoir la réconciliation entre les communautés et à renforcer la protection des civils, ainsi qu'à contribuer à de nombreuses autres nobles causes. L'action menée par la MINUSCA pour renforcer les capacités des forces armées centrafricaines par la formation et l'appui technique et logistique au recrutement est cruciale pour la réforme du secteur de la sécurité dans le pays.

Le rôle de la Mission s'étend également à la justice et à l'état de droit, par l'intermédiaire de l'appui technique aux enquêtes qu'elle fournit aux autorités locales. Il s'agit là d'outils importants pour permettre au Gouvernement de protéger la population. L'effectif moyen de la Mission s'élève actuellement à 94,46 % de l'effectif total autorisé. Néanmoins, compte tenu de l'importance de son rôle, il faut optimiser son efficacité grâce à la formation et à l'utilisation d'un matériel qui soit mis à niveau, ainsi qu'à l'appui continu du Conseil. Il importe de renforcer l'obligation de rendre des comptes qui incombe à la Mission, car elle est le visage de l'ONU sur le terrain.

Depuis 2013, l'Indonésie a fourni 200 soldats du génie, qui ont contribué à la construction de routes et de ponts et qui, tout récemment, ont même contribué à la gestion des déchets et des décharges. Ce mois-ci, l'Indonésie accroîtra sa contribution en envoyant 140 membres des unités de police constituées supplémentaires à la Mission, dont 14 policières, qui ont été formées aux approches communautaires.

Puisque nous parlons de la MINUSCA, l'Indonésie tient également à rendre hommage aux nombreux soldats de la paix courageux qui ont perdu la vie ces dernières années en République centrafricaine, et à saluer les pays qui ont fourni ces soldats de la paix.

Pour terminer, nous devons maintenir la dynamique créée par l'Accord et continuer d'appuyer sa mise en œuvre et de suivre les progrès réalisés. Espérons qu'il s'agira du dernier accord sur la voie qui doit mener à la paix, à la fin du conflit et à ce que les armes se taisent une fois pour toutes.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier tous ceux qui ont présenté un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui de leurs analyses et des efforts qu'ils déploient en vue d'instaurer la paix et la stabilité en République centrafricaine.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baïpo-Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier tout particulièrement M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La franchise, l'intégrité et le leadership exceptionnel dont il a fait preuve au cours des trois dernières années et demie ont permis à la MINUSCA d'agir avec efficacité et efficience en des temps extrêmement difficiles. Au nom du Royaume-Uni, je tiens à adresser à M. Onanga-Anyanga nos plus sincères félicitations et nos remerciements les plus chaleureux, et à lui souhaiter plein succès pour l'avenir.

Le Royaume-Uni a toujours appuyé l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, dirigée par l'Union africaine, et l'a toujours considérée comme la seule – je répète, la seule – initiative de paix viable. Nous sommes satisfaits de voir qu'elle a abouti à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, qui repose sur des bases durables de communication et de compromis entre les autorités centrafricaines et les 14 principaux groupes armés. Nous avons bon espoir pour l'avenir, et nous félicitons M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et l'Union africaine elle-même, ainsi que les Gouvernements centrafricain et soudanais et les partenaires régionaux en particulier, des efforts qu'ils ont déployés pour que cet accord voie le jour.

L'exposé détaillé qu'a présenté S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les recommandations qu'il a faites pour la mise en œuvre de l'Accord, ont abordé de nombreuses questions que le Royaume-Uni peut appuyer : l'appropriation de l'Accord par le peuple centrafricain; le caractère inclusif de l'Accord pour les femmes, les jeunes et la société civile; la nécessité de combattre l'impunité pour les crimes les plus graves; l'importance de la communication de la part du Gouvernement de la République centrafricaine pour instaurer la confiance parmi la population; et la nécessité de recevoir un appui soutenu des partenaires régionaux.

Par ailleurs, le Royaume-Uni est conscient qu'il faut trouver un rythme qui permette de maintenir la dynamique suscitée par l'Accord et de faire bénéficier la population des dividendes de la paix. Mais l'exigence d'une mise en œuvre rapide ne doit pas se faire au détriment de la confiance dans l'ensemble du processus. L'excellent travail effectué par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine a contribué à instaurer la confiance entre la population et ses forces armées et sa police. Les membres des groupes armés devront travailler plus dur que d'autres pour gagner cette confiance, et on le comprend bien. C'est pourquoi il est essentiel qu'avant leur intégration dans ces forces armées, les éléments démobilisés des groupes armés soient soumis aux mêmes normes rigoureuses de vérification de leurs antécédents et de formation aux droits de l'homme que les membres réguliers des forces armées en République centrafricaine.

Dans ce contexte, les récentes allégations de torture et de détention illégale dont se seraient rendus coupables les contingents centrafricains et les formateurs russes à Bambari sont profondément préoccupantes. Le Royaume-Uni se félicite de l'enquête menée par l'ONU sur ces allégations, qui doit être rigoureuse et indépendante. S'il est établi que ces allégations sont fondées, il appelle les autorités centrafricaines à demander des comptes aux responsables. Comme l'a dit mon collègue des États-Unis, l'appui international au Gouvernement centrafricain doit être transparent, bien coordonné et conforme aux normes les plus élevées de conduite et de droit militaires, ainsi qu'aux obligations qui incombent aux États Membres au titre du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Mon collègue russe a mentionné l'Ukraine, qui est en effet un dangereux précédent. Nous avons vu là une stratégie russe classique en matière de désinformation et de manipulation des médias, de parrainage de groupes militaires et de fourniture d'armes, d'intervention militaire directe par les forces russes et d'annexion illégale de la Crimée, en violation de la Charte des Nations Unies et des traités internationaux.

Le régime de sanctions, notamment l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, est conçu pour demander des comptes à ceux qui menaceraient la paix et la sécurité de la République centrafricaine et pour empêcher les armes de proliférer entre de mauvaises mains. Le Royaume-Uni salue les efforts déployés par les autorités centrafricaines en matière de

réforme du secteur de la sécurité et de gestion des armes, et les exhorte à poursuivre ces efforts pour permettre au Comité des sanctions de procéder, en septembre, à un examen approfondi de l'embargo sur les armes. Le régime de sanctions restera un outil important pour demander des comptes aux personnes qui chercheraient à mettre à mal l'Accord. L'application effective des mesures de sanction par les autorités et les partenaires régionaux restera essentielle à cet égard.

Depuis 2013, le Royaume-Uni a investi des centaines de millions de dollars en faveur de la République centrafricaine – pour la MINUSCA, pour l'aide humanitaire vitale, pour l'aide aux déplacés et aux réfugiés afin qu'ils reconstruisent leur vie, pour le renforcement des capacités, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et pour les efforts déployés par l'ONU en appui à la paix et à la stabilité durables dans le pays. Le Royaume-Uni demeure déterminé à appuyer le peuple centrafricain dans ses efforts pour bâtir un avenir pacifique et prospère.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la République de Guinée équatoriale.

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baïpo-Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine. Je tiens également à exprimer la gratitude de ma délégation, pour les informations qu'ils nous ont fournies sur les derniers faits nouveaux survenus en République centrafricaine, à M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; à M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; à l'Ambassadeur Omar Hilale, du Maroc, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix; et à M. Parfait Onanga-Anyanga, qui quitte son poste après trois années de travail excellent en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

La République de Guinée équatoriale saisit cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à M. Onanga-Anyanga pour son engagement indéfectible en faveur de la paix en République centrafricaine, en particulier au cours de la période de transition 2014-2016, qui a culminé avec le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale et les élections de 2016, et

pour avoir été un des principaux artisans de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Ses qualités de dirigeant, son intégrité, son engagement personnel et ses efforts inlassables ont été cruciaux. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures responsabilités et souhaitons la bienvenue à son successeur, M. Mankeur Ndiaye.

Je voudrais aussi exprimer notre immense joie de nous voir réunis dans cette salle pour célébrer un événement très important qui, il y a quelques mois seulement, semblait impossible, à savoir l'accord de paix signé le 6 février 2019 dans la ville de Bangui. La signature de cet accord de paix entre le Gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes armés, grâce au leadership de l'Union africaine et avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, constitue sans aucun doute un exemple de l'excellente coopération qui existe entre l'Union africaine et l'ONU. Je félicite également le Gouvernement de la République du Soudan des efforts diplomatiques considérables qu'il a déployés pour favoriser la signature de cet accord conjoint historique, ainsi que tous les autres acteurs qui, directement ou indirectement, ont permis à la flamme de l'espoir de paix de s'allumer en République centrafricaine. Nous exprimons notre gratitude à toutes les parties directement impliquées dans le processus de négociation.

Conformément au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en date du 9 février 2019, je voudrais souligner la responsabilité principale qui incombe aux parties signataires dans la mise en œuvre de l'Accord. Dans ce nouveau contexte, il est nécessaire que les parties fassent preuve du même sens des responsabilités dans le respect scrupuleux de leurs engagements aux termes de l'Accord, y compris en se conformant aux délais prescrits dans le calendrier de mise en œuvre de l'Accord, en particulier la cessation immédiate de toute action armée et de violence envers les populations civiles. Nous exhortons les États membres de l'Union africaine, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux, à apporter le soutien nécessaire aux parties en vue de la mise en œuvre par celles-ci, de bonne foi, de leurs engagements et obligations.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2019/147), d'importants progrès ont été accomplis concernant le processus de paix placé sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Sous la direction du Président Touadera,

le Gouvernement centrafricain s'est engagé à identifier les causes fondamentales de la crise actuelle et à promouvoir une réconciliation nationale véritable basée sur un contrat social avec la population.

Comme l'ont démontré les expériences d'autres pays, les Centrafricains doivent comprendre et assimiler le fait qu'il ne peut pas y avoir de paix sans une vision partagée et inclusive, sans pardon et sans un processus de réconciliation nationale. À cet égard, nous nous félicitons de la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, afin de confirmer et de stimuler la dynamique de la réconciliation.

Par ailleurs, il convient de mettre en exergue le lancement en décembre 2018 du programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, qui constitue un jalon sur la voie de la réintégration des ex-combattants dans la société. À cela s'ajoute l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en marche, avec l'appui de ses partenaires, des mécanismes appropriés pour recruter des agents de la fonction publique et mettre en place des programmes de formation ouverts à tous.

Le Gouvernement de mon pays, la République de Guinée équatoriale, se félicite que, avec l'appui de la MINUSCA, le Gouvernement centrafricain ait établi divers processus de paix et de dialogue locaux afin de promouvoir la réconciliation entre les communautés, de réduire la violence, d'améliorer la cohésion sociale et de mobiliser le soutien pour la mise en place des institutions de l'État, grâce à des campagnes menées par l'intermédiaire de comités locaux et à des activités conjointes de sensibilisation en vue de préparer le retour volontaire dans des conditions de sécurité des membres des communautés musulmanes forcés de fuir de leurs localités en mai 2017.

Nous saluons le fait que les groupes armés ont convenu de respecter la légitimité des institutions démocratiques du pays, l'ordre constitutionnel, l'intégrité territoriale et l'unicité de l'État centrafricain, et se sont engagés à renoncer au recours aux armes et à la violence pour faire valoir toute forme de revendication et à procéder, d'un commun accord entre les parties et les partenaires, à la dissolution intégrale des groupes armés sur toute l'étendue du territoire national.

S'agissant de la sécurité, nous prenons note du fait que les autorités centrafricaines ont prévu de mettre en place un système de gestion efficace et équitable de la transhumance pour en faire une activité sécurisée

et pacifiée, essentielle au développement économique harmonieux des éleveurs et des agriculteurs, et qu'à cette fin, les parties signataires se sont engagées à mettre en place des unités spéciales mixtes de sécurité pour une période initiale de 24 mois, placées sous la supervision de l'état-major des forces de défense, avec l'appui technique de la MINUSCA.

La lutte contre l'impunité est un aspect fondamental de la réalisation d'une réconciliation nationale véritable. À cet égard, plusieurs jalons importants ont été franchis, notamment l'instruction de procès devant les juridictions ordinaires nationales, l'ouverture d'enquêtes par la Cour pénale spéciale, la poursuite des progrès dans le jugement des crimes liés au conflit devant les cours d'appel de Bangui et de Bouar et la remise récente de deux personnes soupçonnées de crimes. Cela démontre la volonté ferme du Gouvernement centrafricain d'éliminer tous les obstacles au retour de la paix et de la stabilité. Nous l'invitons à maintenir cette attitude pour favoriser la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ses objectifs, notamment par la mise en place opérationnelle des comités locaux de paix et de réconciliation. Cependant, en dépit des progrès enregistrés, nous regrettons que les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent de pâtir des conséquences du conflit et soient de plus en plus exposés à des risques et au dénuement, et que le nombre de personnes ayant besoin d'aide et de protection soit passé de 2,5 millions à 2,9 millions, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à la même période en 2017.

Le chemin de la paix n'est pas facile. Après avoir souffert pendant les six dernières années de toutes les horreurs causées par un conflit armé civil, à savoir la violence religieuse, ethnique et politique aux conséquences dévastatrices, les pertes de vies humaines, la crise humanitaire et d'énormes difficultés économiques, la République centrafricaine a démontré que, grâce à divers efforts diplomatiques et au dialogue inclusif, des réalisations historiques peuvent être obtenues, lesquelles doivent représenter un tournant décisif pour ce beau pays frère et immensément riche.

Il reste beaucoup à faire et il y a encore un chemin délicat à parcourir, ce qui nécessitera d'énormes sacrifices pour assurer la reconstruction et instaurer durablement la stabilité dans le pays. Il sera donc crucial que la population centrafricaine se mobilise et s'approprie le règlement définitif du conflit et que les ressources requises pour la mise en œuvre, le suivi et la vérification

de l'Accord servent à donner un nouvel élan à la réconciliation nationale.

Il est important que toutes les parties prenantes honorent leurs engagements pendant la phase de mise en œuvre. Le rôle que peut jouer la communauté internationale est fondamental, en particulier pour renforcer la contribution que peuvent apporter, dans le cadre ce processus, l'ONU et l'Union africaine, ainsi que les structures sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, et les pays voisins. Il ne fait aucun doute que le peuple centrafricain frère aspire à une paix durable, et il doit donc être accompagné et le processus de paix appuyé, dans le respect scrupuleux de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de son pays et des autres États de la région, ainsi qu'en se conformant au principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous espérons que l'accord de paix permettra le rétablissement de l'autorité de l'État sur tout le territoire national, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants des groupes armés.

Pour terminer, le vent d'espoir suscité par la réussite des élections organisées le 30 décembre 2018 en République démocratique du Congo semble continuer de souffler, et a maintenant atteint la République centrafricaine. Nous espérons donc que notre sous-région de l'Afrique centrale pourra bientôt jouir de la stabilité qu'apporte la paix et qu'elle sera en mesure de tirer le meilleur parti de son considérable potentiel.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

M^{me} Baïpo-Temon (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord, avant de vous faire un point de situation sur mon pays, la République centrafricaine, vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre présidence et aussi vous remercier pour la tenue de cette séance, qui intervient à un moment particulièrement important pour la République centrafricaine.

Qu'il me soit permis également de profiter de cette séance pour rendre hommage à la mémoire de toutes les pertes humaines de la crise centrafricaine, et adresser ma compassion aux victimes de ce conflit macabre qui n'a épargné personne – autochtones,

personnes venues à la rescousse au nom de la paix, enfants, petits-enfants, femmes, hommes, retraités, jeunes, soldats, animistes, musulmans et chrétiens. J'adresse également mes sincères remerciements aux intervenants qui m'ont précédée pour la qualité de leurs présentations complètes.

Nos efforts conjugués et déployés ont fait naître en République centrafricaine les prémisses de la paix. Un accord de paix entre les autorités centrafricaines et les 14 groupes armés a été signé le 6 février à Bangui. Cet accord, résultat du dialogue tenu à Khartoum sur l'initiative de l'Union africaine, soutenue par l'ONU, a vu le jour à la suite d'un long chemin parcouru ensemble au nom de la paix. C'est pour moi encore une occasion à saisir pour remercier vivement tous les artisans de cet accord de paix : le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, le Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, M. Parfait Onanga-Anyanga, l'ensemble de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Président Omer Al-Bashir, Chef de l'État du pays hôte des pourparlers, qui a fait preuve d'une véritable générosité et d'un accueil de qualité.

Je ne pourrais finir d'exprimer ma reconnaissance sans mentionner l'ensemble des membres du panel de facilitateurs désignés par les chefs d'État des pays voisins ou les organes régionaux, pour leur implication aux négociations, sans oublier les chefs d'État de la sous-région pour leur engagement dans le processus de retour et de maintien de la paix en République centrafricaine. Je ne pourrais pas non plus terminer sans adresser mes remerciements au Président de la République, Chef de l'État, M. Faustin Archange Touadera pour sa ferme volonté de ne recourir qu'au dialogue comme solution pour régler la crise centrafricaine, et à son gouvernement pour avoir œuvré dans ce sens.

L'accord de paix signé le 6 février dernier est un accord symbolique, voire historique, de par la présence aux pourparlers à Khartoum des chefs et leaders des 14 groupes armés et par la signature de l'accord à Bangui, en terre centrafricaine. Un grand pas vers la paix et la réconciliation nationale a été fait, mais il reste fébrile car conditionné à la mise en application des engagements des uns et des autres. Seule la concrétisation de l'accord, à travers la mise en œuvre des mécanismes retenus dans ledit accord, permettra le retour à la paix et à la cohésion sociale. Il est important de rappeler que

d'énormes efforts ont été faits, avec l'aide soutenue de nos partenaires.

Des progrès ont été réalisés par le Gouvernement, avec le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de l'Union européenne et de tous nos partenaires, en ce qui concerne l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Citons pour exemple le redéploiement des fonctionnaires de l'État, préfets et sous-préfets, dans les préfectures, et ce, pour entamer le processus de décentralisation; la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de la sécurité et de la défense nationale; la formation de policiers et gendarmes qui, aujourd'hui, sont 500 à être opérationnels; ou le lancement dans le nord-ouest du pays, par le Président de la République, Chef de l'État, du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement – autant d'efforts réalisés, avec les appuis actuels, et qu'il nous faut poursuivre, consolider, augmenter et surtout mettre à jour afin d'adapter leur format à l'actualité du moment, le tout en ayant à l'esprit la restauration de l'autorité de l'État. La réussite de cet acquis nous permettra de confirmer le caractère historique de cet accord de paix.

Pour leur part, les autorités centrafricaines ont déjà entrepris la mise en place de mesures utiles à l'application de cet accord, notamment un décret de création de la Commission inclusive chargée de mener les travaux liés à la justice transitionnelle, le temps de mettre en place la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. D'autres mesures sont en cours, notamment la définition des comités de pilotage et de suivi indispensables à la correcte application de notre accord et la définition du calendrier de reprise des commissions mixtes avec les pays de la sous-région. De même, le Gouvernement s'engage à poursuivre le dialogue avec les groupes armés pour rester dans la dynamique de l'accord. Pour cela, un premier déplacement en province a été réalisé la semaine dernière, vendredi 15 février, par la Ministre de l'action humanitaire et de la réconciliation, qui s'est rendue à Kaga-Bandoro, le tout dans l'optique du traitement du retour des déplacés.

Je tiens à relever ici que toute cette démarche s'inscrit dans le processus des alliances continentales et internationales dans lesquelles nous sommes, les uns et les autres, engagés sur les grandes questions d'intérêt commun que sont la paix, la sécurité et la gouvernance. La lutte contre l'insécurité est un défi permanent, la lutte contre l'insécurité est notre défi permanent.

Elle nécessite plus d'efficacité et de mutualisation des efforts, de nos efforts. De ce fait, il est important que nos engagements soient en cohérence avec les valeurs et les principes que nous prônons : égalité, équité, droits de l'homme, justice sociale, souveraineté, démocratie, et droit humanitaire, pour ne citer que ceux-là. Nos partenariats se doivent d'être mutuels, forts et responsables, sans discrimination aucune. Nos efforts se doivent d'être complets et à la hauteur des attentes et des enjeux à atteindre, sachant que, pour la République centrafricaine, l'objectif visé est la restauration d'un État de droit. L'atteinte de cet ultime objectif ouvrira la voie vers une ère nouvelle pour la Centrafrique, une ère dans laquelle la République centrafricaine apprendra à panser ses cœurs et à accepter son histoire, même si marquée de nombreux événements douloureux, cela pour mieux la dépasser au nom de la stabilité et de la concorde nationale.

La République centrafricaine a pris acte du calendrier émis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2454 (2019), renouvelant le régime de sanctions et faisant état de la production pour fin avril d'une feuille de route qui ouvrira la voie, au regard des efforts consentis, à un assouplissement de l'embargo sur les armes. Tout en saluant cette ouverture du Conseil de sécurité, je tiens à rappeler que le régime de sanctions, notamment avec l'embargo sur les armes et le Processus de Kimberley, ne doit ni limiter ni restreindre les efforts et l'élan entrepris par la République centrafricaine

dans sa quête pour la paix durable, la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire et son développement économique. Comme tout État, l'État centrafricain a pour mission et devoir la protection de sa population et de son territoire, ainsi que l'assurance du bien-être social de sa population.

Je ne saurais terminer mon intervention sans rendre un hommage particulier à M. Parfait Onanga-Anyanga, dont le rôle dans la recherche de la paix dans mon pays a été très important et indéniable. Le Représentant spécial du Secrétaire général nous quitte après un travail de plus de trois ans bien accompli. Il a été un des artisans de l'Accord politique, et la République centrafricaine lui restera redevable. Je lui souhaite plein succès dans tout ce qu'il entreprendra dans le futur, tout en espérant qu'il continuera à avoir une pensée pour ce pays qu'il chérissait tant dans l'accomplissement de son mandat.

Pour finir, la République centrafricaine souhaite la bienvenue et plein succès dans sa mission au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mankeur Ndiaye.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 13 heures.